

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



*Impact du dispositif d'encadrement et
d'accompagnement de l'intensification de la production
laitière sur le développement de l'élevage bovin laitier
dans la région de la Mitidja*

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master

Faculté: *Sciences de la Nature et de la Vie et des Sciences de la Terre*

Département: *Sciences Agronomiques*

Spécialité: *Sciences et Techniques des Productions Animales*

Soutenu le : **03 juin 2015**

Par

Nom : **AIT LHADI**

Prénom : **Aziza**

Jury :

Président : M. KOUACHE Ben Moussa M A A UDB Khemis Miliana

Promoteur: M. GHOZLANE Mohamed Khalil M A A UDB Khemis Miliana

Examineurs :

M. HAMIDI Djamel M A B UDB Khemis Miliana

M. MOUSS Abdelhak Karim M A A UDB Khemis Miliana

Année universitaire : 2014 - 2015

Remerciements

En premier lieu, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à mon encadreur Monsieur **M.K. GHOZLANE**, Maître Assistant classe A à l'Université Djilali BOUNAAMA de Khemis Miliana, pour l'intérêt particulier qu'il a porté à ce travail en acceptant de le diriger. Je le remercie pour sa disponibilité, ses encouragements, son aide précieuse et ses judicieux conseils.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à Monsieur **B. KOUACHE**, Maître Assistant classe A à l'Université Djilali BOUNAAMA de Khemis Miliana, d'avoir fait l'honneur de présider mon jury.

Aussi, je remercie Monsieur **D. HAMIDI**, Maître Assistant classe A à l'Université Djilali BOUNAAMA de Khemis Miliana et Monsieur **A. K. MOUSS**, Maître Assistant classe A à l'Université Djilali BOUNAAMA de Khemis Miliana, qui ont bien voulu examiner ce travail et faire partie du jury.

Mes remerciements vont également :

- ✓ A Monsieur **ZABER A.**, chef de service communication à l'Institut National de Vulgarisation Agricole, pour son accueil, sa modestie, sa clairvoyance, et pour ses précieuses directives ;
- ✓ Au personnel de l'Institut Technique des Elevages qui m'a prêté main forte lors de la réalisation de mon enquête sur terrain ;
- ✓ Aux éleveurs bovins laitiers de la région de la Mitidja, pour leur accueil, l'intérêt et le temps qu'ils m'ont accordé ;
- ✓ A mes proches et mon entourage, je leur dis merci d'être compréhensifs et pour tout le soutien que vous m'avez apporté.

Enfin, Je remercie chaleureusement toute personne ayant contribué de près ou de loin pour que ce travail puisse être réalisé et mené à terme.

Liste des tableaux

Intitulé du tableau	Page
Tableau (01) : Soutiens aux cultures fourragères	17
Tableau (02) : Soutiens à la production de géniteurs	18
Tableau (03): Acquisition de matériels et d'équipement spécialisés d'élevage	18
Tableau (04) : Données sur la filière lait dans les willayas d'Alger et Blida	24
Tableau (05) : Répartition géographique des élevages bovins laitiers étudiés.	30
Tableau (06) : Répartition des élevages bovins laitiers étudiés suivant le circuit de distribution du lait.	31
Tableau (07) : répartition des éleveurs par catégorie d'âge et niveau d'instruction.	32
Tableau (08) : Ancienneté dans le métier	32
Tableau (09) : formation des éleveurs en agriculture	33
Tableau (10) : Statut juridique des exploitations	33
Tableau (11) : Spéculation dominante	34
Tableau (12) : Nombre de vaches laitières par exploitation	35
Tableau (11) : Type de stabulation	35
Tableau (14) : Raisons du choix de la race	36
Tableau (15) : Utilisation de documents de vulgarisation par l'éleveur	37
Tableau (16) : Provenance des documents	37
Tableau (17) : Moyens d'information sur les nouvelles techniques et pratiques d'élevage	38
Tableau (18) : Informations recherchées par l'éleveur	38
Tableau (19) : Informations sur l'élevage	38
Tableau (20) : Lieu de disponibilité des informations	39
Tableau (21) : Information sur l'existence du Dispositif	40
Tableau (22) : Répartition des bénéficiaires et non bénéficiaires des soutiens à la filière lait	41
Tableau (23) : Nature des soutiens	42
Tableau (24) : Bénéficiaires des aides de l'Etat à la filière lait	42
Tableau (25) : Nature des mesures incitatives	43
Tableau (26) : procédures d'accès aux mesures initiatives	44
Tableau (27) : Avantages trouvés aux mesures initiatives	44
Tableau (28) : Contraintes rencontrés par les éleveurs pour en bénéficier des aides.	44
Tableau (29) : Raisons pour lesquelles les éleveurs n'ont pas bénéficié des mesures incitatives	45
Tableau (30) : Niveau d'information des éleveurs sur l'existence des crédits agricoles	46
Tableau (31) : source d'information des éleveurs sur les crédits agricoles	47
Tableau (32) : Bénéficiaires des crédits agricoles	48
Tableau (33) : Raisons pour lesquelles les crédits agricoles n'ont pas été contractés	48

Liste des figures

Intitulé de la figure	Page
Figure (01) : Représentation graphique de l'évolution du cheptel bovin de 2001 à 2012	4
Figure (02) : Représentation graphique de l'évolution des importations de génisses pleines de 2008 à 2012	4
Figure (03) : Répartition de la production laitière bovine	7
Figure (04) : Evolution de la production de lait cru en Algérie de 2000 à 2012	7
Figure (05) : Evolution de la collecte de lait cru en Algérie de 2009 à 2012	10
Schéma (01) : La structure générale de la filière lait	14
Figure (06) : Répartition des élevages bovins laitiers étudiés suivant leur circuit de livraison et leur localisation géographique.	31
Figure (07) : Perfectionnement et qualifications en métier d'élevage	33
Figure (08) : Logement de l'exploitant	34
Figure (09) : Répartition des sources d'information des éleveurs	40
Figure (10) : Niveau d'information des éleveurs sur l'existence des crédits agricoles	46
Figure (11) : Source d'information des éleveurs sur les crédits agricoles	47

Liste des abréviations

°C : degré Celsius

APC : Assemblée Populaire Communal

BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural

BLA : Bovin Laitier Amélioré

BLL : Bovin Laitier Local

BLM : Bovin Laitier Moderne ou bien

C.I.Z : Circuit des Informations Zootechniques

CAW : Chambre d'Agriculture de Willaya

CNIAAG : Centre National d'Insémination Artificielle et d'Amélioration Génétique

CNIS : Centre national de l'informatique et des statistiques

DA : Dinars Algériens

DSA : Direction des Services Agricoles

DSV : Direction des Services Vétérinaires

eq. : équivalent

etc. : etcétera

FNDIA : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole

FNRDA : Fonds National pour le Développement Agricole

FNRPA : Fonds National de la Régulation de la Production Agricole

GAPEL : Groupement d'Appui aux Eleveurs Laitiers

GIPLAIT : Groupe Industriel des Productions Laitières

INVA : Institut National de Vulgarisation Agricole

ITELV : Institut Technique des Elevages

ITGC: Institut Technique des Grandes Cultures

Kg : Kilogramme

L : Litre

LPC : Lait Pasteurisé Conditionnée

MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MF : Ministère des Finances

MG : Matière Grasse

MGLA : Matière Grasse de Lait Anhydre

OFLIVE : Observatoire des Filières Lait et Viandes Rouges

ONIL : Office National Interprofessionnel du Lait et Produits Laitiers

ONS : Office National des Statistiques

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rural

PRCHAT : Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UHT : Ultra Haute Température

Table des matières

Introduction.....	1
Partie I : Partie Bibliographique	
Chapitre1 : La filière lait en Algérie	3
1.1 L'importance de l'élevage bovin laitier en Algérie.....	3
1.1.1 Evolution du cheptel.....	3
1.1.2 Races bovines	5
1.1.2 L'offre alimentaire pour le cheptel.....	6
1.2 Évolution de la production laitière, la collecte et la transformation.....	6
1.2.1 Les zones de production laitière	6
1.2.2 La collecte du lait cru	8
1.2.3 La transformation (industrie laitière)	10
1.2.4 Les importations.....	11
1.3 Consommation, prix et distribution du lait et produits laitiers.....	12
1.3.1 La consommation du lait et produits laitiers	12
1.3.2 Prix d'un litre de lait	12
a) Prix de production à la ferme	12
b) Les Prix de livraison du lait cru.....	12
c) Prix du lait pasteurisé conditionné en sachet	13
1.3.3 La distribution du lait et des produits laitiers.....	13
a) Le premier circuit.....	13
b) Le second circuit	13
c) Le troisième circuit.....	13
Chapitre II : Les politiques laitières et vulgarisation agricole en Algérie.....	15
2.1. Les nouvelles politiques agricoles pour le développement de la filière lait	15
2.2. Dispositif d'encadrement et d'accompagnement pour l'intensification de la production laitière (2009 à ce jour).....	16
Il est confié à trois établissements :.....	21
2.3. La vulgarisation agricole en Algérie.....	22
2.3.1 La vulgarisation agricole dans le Renouveau Agricole et Rural.....	22

Partie II : Partie Expérimentale

Chapitre 1 : Méthodologie	24
1.1 Choix de la zone d'Etude	24
1.2 Structure du questionnaire	25
1.3 Déroulement de l'enquête	27
1.4 Choix de l'échantillon d'enquête.....	28
1.4.1 Population cible	28
1.4.2 Choix de l'échantillon.....	28
1.5 Traitement des données	29
Chapitre 2: Résultats et Discussions.....	30
2.1 Analyse descriptive de l'échantillon étudié	30
a) Localisation géographique	30
c) Age et niveau d'instruction.....	31
d) Ancienneté dans le métier.....	32
e) Formation agricole et vétérinaire	32
f) Perfectionnements et qualifications en métier d'élevage.....	33
2.2 Présentation des exploitations agricoles enquêtées et conduite des vaches laitières.....	33
2.2.1 Présentation des exploitations agricoles enquêtées	33
a) Statut juridique des exploitations	33
b) Superficie de l'exploitation	34
c) Logement de l'exploitant.....	34
d) Spéculation dominante	34
2.2.2 Conduite des vaches laitières	34
a) Nombre de vaches laitières par exploitation.....	34
b) Races élevées	35
c) Type de stabulation	35
d) Rendement en lait.....	36
2.3 Sources Informationnelles.....	36
2.3.1 Sources d'informations sur la conduite des vaches laitières.....	36
a) Choix de la race.....	36
b) Sources d'informations sur la conduite des vaches laitières	36
c) Utilisation de documents de vulgarisation et leur provenance	37
d) Moyens d'information sur les nouvelles techniques et pratiques d'élevage	37

e) Type d'informations recherchées par l'éleveur.....	38
f) Informations recherchées sur l'élevage.....	38
g) Lieu de disponibilité des informations	39
2.4 Dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière	40
a) Information sur l'existence du Dispositif	40
b) Canal d'accès à l'information sur le Dispositif.....	40
2.4.1 Mesure économique servant à améliorer le revenu des éleveurs (primes à la production et prime de collecte)	41
a) Bénéficiaires des soutiens à la filière lait	41
b) Nature des soutiens	42
2.4.2 Mesures incitatives pour améliorer la production nationale de lait cru.....	42
b) Nature des mesures incitatives.....	43
c) Procédure d'accès.....	43
d) Avantages	44
e) Contraintes rencontrées	44
f) Raisons	45
2.5 Crédits agricoles	46
2.5.1 Niveau d'information des éleveurs sur l'existence des Crédits agricoles.....	46
2.5.2 Canal d'information des éleveurs sur les crédits agricoles.....	46
2.5.3 Bénéficiaires des crédits agricoles.....	47
2.5.4 Raisons pour lesquelles les crédits agricoles n'ont pas été contractés	48
2.6 Discussion des résultats de l'enquête	49
Conclusion	50
<i>Références bibliographiques</i>	51
Annexes	

Introduction

Introduction

Le lait est l'une des principales sources en protéines animales, pour les ménages algériens, vu leurs habitudes culinaires et le prix de cet aliment par rapport aux produits carnés.

En 2012, la consommation en lait et produits laitiers est estimée à près de 148 litres par habitant et par an, soit une demande nationale évaluée à plus de 5,5 Milliards de litres (MADR, 2013).

La production nationale de lait cru, toutes espèces confondues, est estimée à 3,1 milliards de litres (MADR, 2013) et ne couvre actuellement que 56% des besoins exprimés. L'écart entre la demande et la production nationale de lait est comblé par des importations sous forme de poudre de lait ainsi que sous forme de lait et produits dérivés, évaluées à 2,4 milliards de litres. La facture d'importation de lait et produits laitiers s'élève à plus de 98 milliards de Dinars Algériens (CNIS, 2013), ce qui fait de l'Algérie l'un des plus grands importateurs, de ces matières premières, au niveau mondial, elle est classée en troisième position après la Chine et la Russie, en 2012 (Marchés mondiaux des produits laitiers en 2012).

Pour réduire la facture d'importation en lait et produits laitiers, notamment après la flambé des prix de la poudre de lait sur les marchés internationaux, et dans le but de développer la filière lait, plusieurs programmes étaient menés par les pouvoirs publics.

Dans le cadre de la politique du renouveau agricole et rural initiée par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), en 2009, l'Etat algérien a mis en place le dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière, qui prévoit des mesures incitatives, pour améliorer la production nationale de lait cru, financées sur le « Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole » (FNDIA) d'une part, ainsi que des mesures économiques visant essentiellement à augmenter le revenu des éleveurs, et à augmenter le taux de collecte de lait cru et son intégration dans les laiteries, d'autre part, ces mesures sont financées sur le sur le « Fonds National de la Régulation de la Production Agricole » (FNRPA). Ce dispositif vise à appuyer financièrement la filière lait.

Un autre volet, de la politique du MADR, consiste en la création d'un appareil d'encadrement et de recherche-développement plus performant, sous forme d'un Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT). Un programme axé, essentiellement, sur un investissement plus conséquent dans la recherche, la

formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur.

En effet, les programmes de développement agricole des pays développés s'appuient, dans une large mesure, sur une stratégie et des procédures de collecte et d'analyse d'informations pertinentes communiquées aux agriculteurs (ANSEUR, 2009).

En 2014, l'autosuffisance en lait est loin d'être atteinte, étant donné que la production laitière nationale ne couvre que 56% des besoins en lait exprimés ; les aides de l'Etat, à la filière lait, ont avoisiné les 8 Milliards de Dinars Algériens en 2012 (MF, 2014), tandis que le marché souffre, épisodiquement, de pénuries en lait.

Cinq années après la mise en place du programme de développement de la production nationale de lait cru, une évaluation de l'impact du dit programme sur le développement de l'élevage bovin laitier dans la région de la Mitidja, l'un des plus importants bassins laitiers d'Algérie, semble nécessaire puisque traditionnellement l'évaluation est présentée comme un instrument de pilotage de l'action publique qui concourt à une meilleure gouvernance.

Pour appréhender notre étude et tenter de répondre à la problématique posée, nous avons structuré notre travail en adaptant le plan suivant :

Après l'introduction, le travail est sectionné en deux principales parties :

- La partie bibliographique est divisée en deux chapitres :
 - ✓ Dans le premier nous avons fait une présentation générale de la filière lait en Algérie, en utilisant l'approche filière ;
 - ✓ Les politiques laitières et la présentation de l'état actuel de la vulgarisation agricole, en Algérie, sont abordées dans le deuxième chapitre.
- La partie Expérimentale est également divisée en deux chapitres :
 - ✓ Le premier est consacré à la méthodologie de la recherche suivie pour la réalisation de ce travail ;
 - ✓ Et dans le deuxième seront présentés les résultats de notre enquête sur le terrain.

En dernier, le travail est achevé par une conclusion.

Partie I :
Partie Bibliographique

Partie I :
Chapitre 1 :
La filière lait en Algérie

Chapitre 1 : La filière lait en Algérie

L'étude de l'impact du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière, mis en place par le MADR dans le cadre de sa politique du Renouveau Agricole et Rural, sur le développement de l'élevage bovin laitier, n'a de sens que s'il est repositionné dans son environnement macro-économique.

Une présentation générale de la filière lait en Algérie, va nous permettre de mieux cerner l'environnement professionnel du producteur laitier. Dans ce sens, nous nous proposons de présenter, dans cette première partie de notre travail, l'état des lieux de la filière laitière en Algérie.

En utilisant l'approche filière, nous tenterons de :

- Etudier les grandes lignes de l'élevage laitier du pays ;
- Analyser l'évolution de la production laitière, la collecte et la transformation ;
- Evaluer la consommation, les prix et la distribution ;
- Et établir le schéma général de la filière.

1.1 L'importance de l'élevage bovin laitier en Algérie

1.1.1 Evolution du cheptel

La figure (1), ci-après, constitue une représentation graphique de l'évolution du cheptel bovin de 2001 à 2012. Toutefois, il est utile de souligner que le cheptel n'a pas connu le même type de croissance rapide que celui de la population humaine qui est passée de 30,5 à 37,9 Millions d'habitants durant cette période (2001 - 2012) (ONS, 2015).

Durant la période (2001-2012), l'évolution du cheptel bovin a connu trois (3) phases principales :

- a) Entre 2001 et 2003** : Une baisse de l'effectif due principalement aux interdictions des importations (de novembre 2000 à avril 2003) suite aux épidémies qui ont frappé le cheptel européen (syndrome de la vache folle), ce dernier constituant la principale source d'approvisionnement ;
- b) De 2004 à 2009** : À partir du début de l'année 2004, avec la reprise des importations, le cheptel a connu une augmentation considérable, ou il est passé de 1 551 570 têtes en 2002 à 1 613 700 têtes en 2004. L'effectif est resté semblable à lui-même durant toute cette période (2004 – 2009) et n'a que peu évolué ;

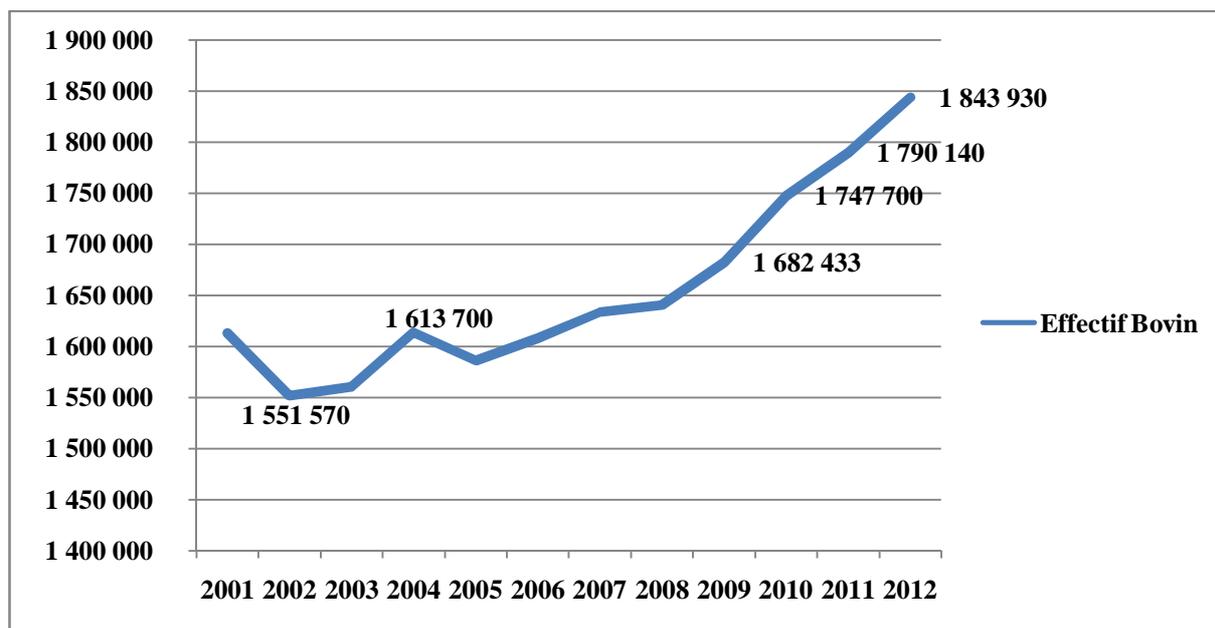


Figure (01) : Représentation graphique de l'évolution du cheptel bovin de 2001 à 2012 (source : MADR 2013)

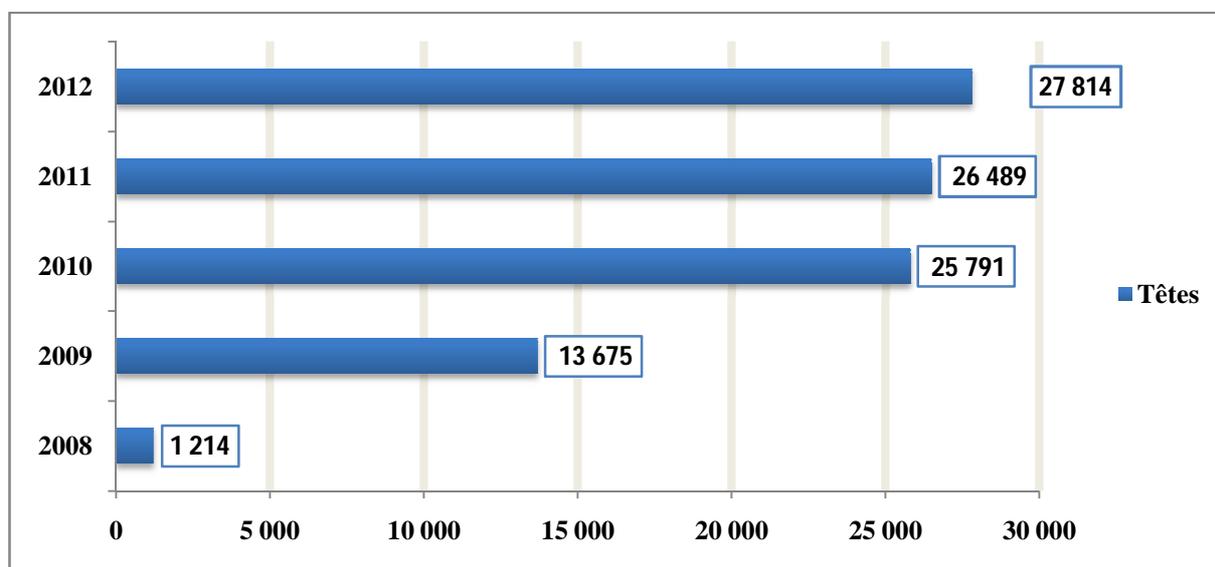


Figure (02) : Représentation graphique de l'évolution des importations de génisses pleines de 2008 à 2012 (source : ONIL 2013)

a) **De 2010 à 2012** : Une hausse importante des effectifs bovins après l'initiation du « programme de développement de la production nationale de lait cru » dans le cadre du Programme de Renouveau Agricole et Rural, en 2009, où il est inscrit dans la démarche de développement de la filière, l'augmentation de la production de lait cru et une meilleure intégration de cette production.

Durant cette même période (2010-2012), l'importation des génisses pleines a connu une hausse considérable comme il est illustré dans la figure (2) ci-dessus.

Les importations des génisses pleines ont augmenté de 47 % entre 2009 et 2010.

1.1.2 Races bovines

Le cheptel bovin, existant en Algérie, est constitué de trois types distincts dont deux sont orientés principalement vers la production laitière:

➤ **Le Bovin Laitier de race importé dit « BLM »**

Les races dites Bovin Laitier Moderne ou bien « BLM », sont des races importées principalement des pays de l'Union Européenne.

Le BLM est hautement productif, conduit en intensif, dans les zones de plaines et dans les périmètres irrigués. Il comprend essentiellement les races de robe pie rouget elles que la Montbéliarde (Française) et la Fleckvieh (Autrichienne). L'élevage de ces deux race est localisé en grande partie en zone de montagne et hauts plateaux, citons-en la willaya de Sétif qui est considérée comme l'un des plus grands bassins laitiers d'Algérie. D'autres races laitières sont également introduites, de robe Pie Noire telles que la Pie Noire Holstein et la Frisonne Pie Noire. L'élevage de ces dernières est localisé principalement en Zone littorale.

En l'an 2012, les vaches de races « BLM » représentait 28 % de l'effectif national de vaches laitières.

➤ **Le Bovin Laitier Amélioré « BLA »**

C'est une population de bovin issue de croisements (non contrôlés) entre la population locale « Brune de l'Atlas » et le BLM. Le BLA est localisé dans les zones de montagnes et forestières.

La production locale de lait de vache est assurée par le Bovin Laitier Moderne et le Bovin Laitier Amélioré.

➤ **Le Bovin Laitier Local « BLL »**

Le BLL est beaucoup plus orienté vers la production de viande, sa production de lait est destinée à l'alimentation des jeunes animaux. Le BLL est subdivisé en rameaux répartis au

nord de l'Algérie, leurs dénominations est suivant la région citons-en la race Cheurfa localisée à Annaba et El-tarf, la Guelmoise à Guelma, la Kabyle en Kabylie, la Sétifienne à Sétif et la Chélifienne dans la vallée du Chélif.

L'ensemble BLL et BLA représentait 72 % de l'effectif national de vaches laitières, en 2012.

1.1.2 L'offre alimentaire pour le cheptel

Un examen détaillé de la structure du bilan fourrager en Algérie, élaboré par l'ITELV en 2013, a permis de relever le déséquilibre alimentaire du cheptel et ses conséquences :

- L'inadéquation de l'offre fourragère est la principale entrave au développement des productions laitières nationales et des productions animales en général ;
- Les déficits fourragers rendent compte de la faiblesse relative de la productivité des vaches laitières exploitées en Algérie comme le montre les données publiées par le Circuit des Informations Zootechniques (C.I.Z) ;
- La faiblesse de l'offre fourragère est à l'origine de l'hypertrophie du poste alimentaire dans les charges globales des exploitations laitières, les charges alimentaires étant, par ailleurs greffés par la forte proportion du concentré utilisé par les éleveurs ;
- La faiblesse de la disponibilité, la qualité du fourrage laisse à désirer et constitue une contrainte de taille pour l'élevage bovin laitier ;
- La majeure partie du fourrage (70%) est composée par des espèces céréalières (orge, avoine...). La luzerne, le trèfle d'Alexandrie et le sorgho (fourrages favorisant la production laitière), n'occupent que très peu de surfaces. La faible pratique de l'ensilage contribue aussi à la médiocrité de la ration alimentaire du cheptel.

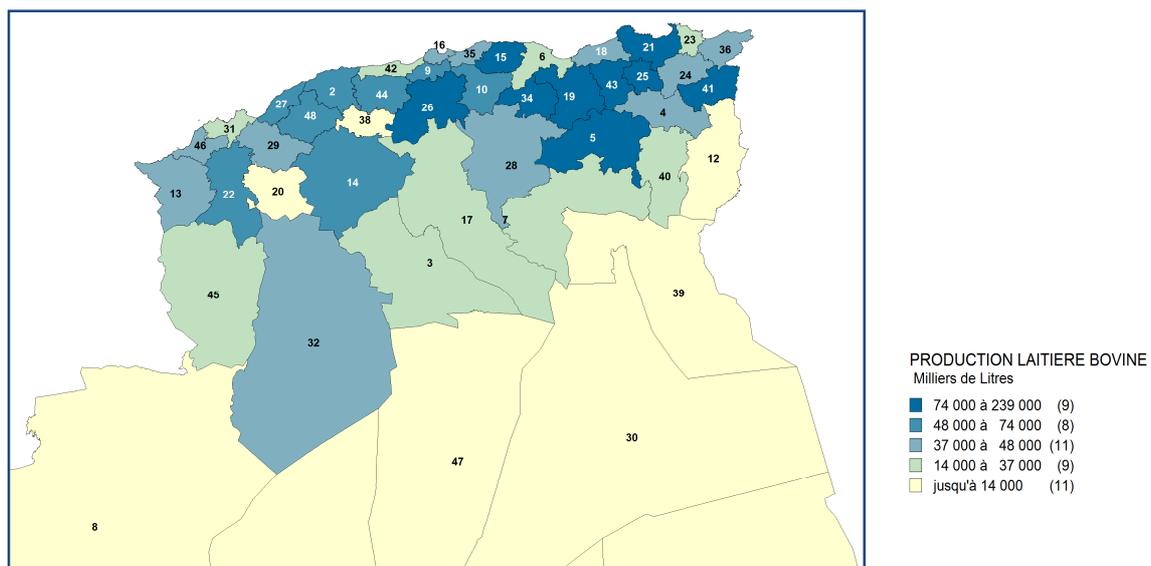
1.2 Évolution de la production laitière, la collecte et la transformation

1.2.1 Les zones de production laitière

Les zones de production laitière sont localisées au Nord du pays et plus précisément dans la frange du littoral et des plaines intérieures (figure 3).

L'extension de l'élevage bovin est limitée vers le Sud du pays par les isohyètes des 300 mm à 400 mm.

En grande partie, la production laitière locale est assurée par le cheptel bovin (à plus de 73%).



Figure(3) : Répartition de la production laitière bovine (source : OFLIVE 2013)

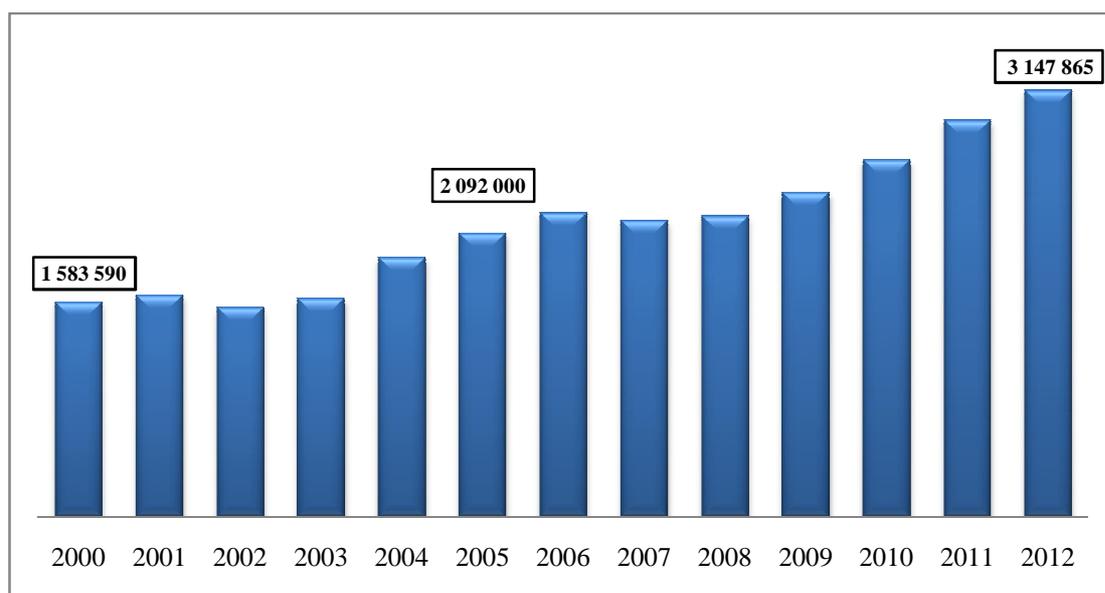


Figure (4) : Evolution de la production de lait cru en Algérie de 2000 à 2012
(unité 10³ litres) (source : MADR2013)

Le reste de la production laitière, soit 27%, est issu des élevages ovin et caprin, essentiellement, ces élevages sont localisés en zones de montagnes et des hauts plateaux steppiques ; quant à la production laitière cameline elle reste très marginale.

Il est à noter que seule la production laitière bovine est à l'origine de manière essentielle du lait commercialisé.

La production nationale de lait cru a connu un accroissement important durant la période 2000 – 2012 selon la figure (04) qui précède, elle est passée de 1,58 milliards de litres, en 2000, à 2,09 milliards de litres en 2005, pour atteindre les 3,14 milliards de litres en 2012. Cette production comme il a été précisé, précédemment, est fournie à 73% par le cheptel bovin, soit 2,3 milliards de litres en 2012.

Mais la production nationale de lait demeure insuffisante pour couvrir les besoins de la population.

Les principales causes de la faiblesse de la production laitière locale peuvent être résumées comme suit :

- La faiblesse de l'offre alimentaire pour le cheptel laitier, constitue l'une des principales entraves au développement de la production laitière ;
- Le mode de conduite des élevages laitiers reste globalement archaïque et peu propice à l'expression des potentialités des animaux.
- Le faible potentiel génétique ainsi que le faible rendement des BLM dû, principalement, à l'inadaptation de ces derniers aux conditions climatiques du pays et aux conditions de conduite au niveau des exploitations

1.2.2 La collecte du lait cru

La collecte de lait cru joue un rôle clé dans le cadre de la politique de développement de la production laitière nationale.

En Algérie, la collecte de lait bénéficie d'un dispositif, qui permet aux principaux acteurs de la filière, à savoir l'éleveur, le collecteur et le transformateur, de percevoir une prime dite de collecte.

Le dispositif d'incitations financières à la livraison, la collecte et l'intégration du lait cru, en application depuis 2009 (Décision n° 307 du 02 mai 2009), est assorti de conventions dite « **conventions de fourniture de lait cru** ». Il encadre la relation:

- producteur- transformateur;
- collecteur-transformateur;

- et transformateur- Office National Interprofessionnel du Lait et Produits laitiers (ONIL).

L'utilisation de ces conventions n'est pas à l'initiative des concernés, mais un outil mis en place par les pouvoirs publics, pour une plus grande intégration du lait cru local par les entreprises de transformation, dans le but de réduire la facture d'importation et d'assurer la sécurité alimentaire du pays.

Elles sont d'ailleurs incontournables pour la perception de la prime de collecte par l'éleveur, le collecteur et le transformateur.

Le dispositif de contractualisation concerne actuellement 1218 collecteurs et 32 000 éleveurs couvrant un effectif de 227 000 vaches laitières (Bulletin Infos ELEVAGES, Juin 2013).

L'évolution des performances réalisées en matière de collecte du lait cru est un indicateur important de la dynamique de la production nationale et de son articulation à son aval industriel, et par sa contribution à la concrétisation de l'objectif d'intégration de l'économie nationale (CHERFAOUI, 2002).

Les quantités de lait cru collectées en 2012, illustrées dans la figure (05) ci-après, ne représentent que 23% seulement de la production nationale. Toutefois elles ont fortement progressé depuis 2009 puisque multipliées de 2,4 entre 2009 et 2012 en passant de 300 millions de litres à 719 millions de litres. Ceci est probablement en relation avec à l'amélioration du prix de cession du lait cru qui atteint les 30 DA en 2010 (prix plancher) (MESLEM 2012), ajoutant à cela les incitations financières aux producteurs de lait cru pour stimuler la productivité et aux collecteurs de lait cru pour stimuler la collecte, qui sont respectivement de 12DA par litre de lait produit et 05 DA par litre de lait collecté (Décision n° 307 du 02 mai 2009).

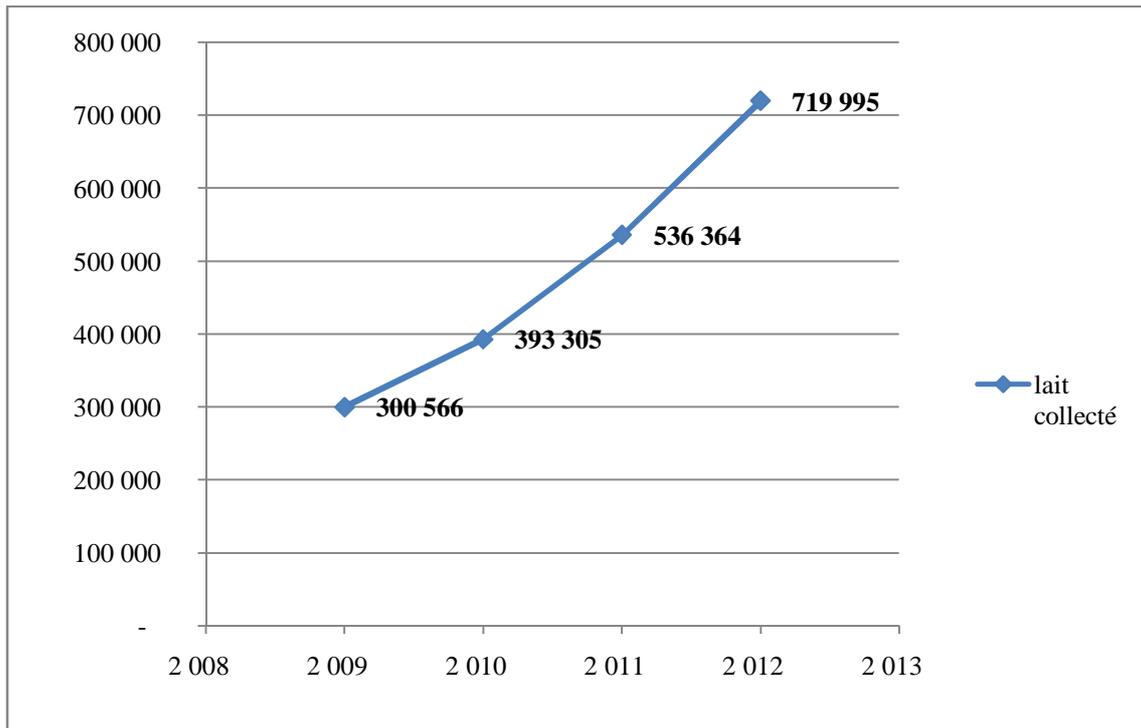


Figure (05) : Evolution de la collecte de lait cru en Algérie de 2009 à 2012
(unité : 10³ litres) (source : MADR 2013)

1.2.3 La transformation (industrie laitière)

Suite à la libéralisation de l'économie algérienne, durant ces deux dernières décennies, l'industrie laitière privée a connu un important développement, basé essentiellement sur l'importation de matières premières nécessaires à la production de lait pasteurisé conditionnée (LPC) et des dérivées du lait.

En 2012, le nombre de laiteries conventionnées avec l'ONIL est de 153 dont 15 affiliées au Groupe Industriel des Productions Laitières (GIPLAIT) représentant ainsi le secteur public.

Le circuit de transformation de lait est alimenté principalement par le lait en poudre subventionné, cédé par l'ONIL aux laiteries conventionnées à un prix de 159 DA/kg (SOUKEHAL, 2013) pour la fabrication du LPC demi écrémé.

En ce qui concerne le lait cru collecté, les filiales GIPLAIT valorisent près de 155 millions de litres de lait cru collectés (OFLVE, 2012), soit près de 22% du volume total de lait collecté. Les 78% restant de lait cru collecté, soit 564 millions de litres, sont valorisées sur les circuits de transformations du secteur privé, au nombre de 139 laiteries, conventionnées avec l'ONIL dont une dizaine qui ne fonctionne qu'avec du lait cru et bénéficient de la prime

d'intégration de 6 DA/L.

Il existe également une dizaine de laiteries qui ne fonctionnent qu'avec du lait en poudre et qui ne collectent pas de lait cru.

En plus des 153 laiteries conventionnées figurent des laiteries produisant, avec de la poudre non subventionnée, du lait ultra haute température (UHT) vendu au prix libre. Ainsi que des fromageries privées opérant dans la fabrication fromagère notamment du type fondu pour une production globale de 340 millions de litres équivalent lait (Bulletin Infos ELEVAGES, Juin 2013).

Selon SOUKEHAL (2013) l'industrie laitière Algérienne est caractérisée par :

- Des capacités globales de transformation en lait dépassant de presque le double les besoins actuels, nous avons donc une sur capacité comme pour les minoteries ;
- L'implantation des laiteries est anarchique, elle ne correspond pas à l'implantation des élevages laitiers, ni aux besoins de certaines villes (comme Oran par exemple) ;
- Les normes techniques d'implantation des locaux et des équipements ne sont pas souvent respectées ;
- Les normes de composition et de qualité des laits et produits laitiers ne sont pas souvent respectées, il en est de même des laits crus collectés par ces laiteries ;
- Une mise à niveau technique, en gestion et en qualité est nécessaire pour de nombreuses laiteries.

1.2.4 Les importations

Le marché international du lait a une influence importante sur le fonctionnement des segments de la filière laitière en Algérie.

L'Algérie a importé près de 45% des disponibilités en lait en 2012, soit 2,75 Milliards de litres équivalents lait, répartis comme suit : 290 000 Tonnes de poudre de lait, 1430 Tonnes de Matière Grasse de Lait Anhydre (MGLA) et 26 500 Tonnes de fromage (CNIS, 2013).

Sur la base d'un prix de cession aux laiteries conventionnées de 159 DA/kg pour la fabrication du LPC demi écrémé, le montant des subventions sur cette matière première était de 26,6 Milliards de dinars (Bulletin Infos ELEVAGES, Juin 2013).

Le classement mondial des principaux importateurs de produits laitiers, en 2012, classe l'Algérie en troisième position après la Chine et la Russie (Marchés mondiaux des produits laitiers en 2012, Mai 2013).

1.3 Consommation, prix et distribution du lait et produits laitiers

1.3.1 La consommation du lait et produits laitiers

En Algérie, le lait occupe une place importante dans la ration alimentaire de chacun, quel que soit son revenu. Une enquête menée sur les ménages algériens fait ressortir que la catégorie de produits « lait et produits laitiers » occupe la 4^{ème} position avec (7,5%) du total des dépenses de ces ménages, après les céréales (24,6%) , viande rouge (18,4%) et légumes et fruits frais (13,7%) (BOUAZOUNI, 2008).

La consommation est estimée indirectement à partir de la production de lait par les troupeaux nationaux à laquelle on a ajouté le lait et les produits laitiers importés et soustrait les exportations, qui sont du reste négligeables (DJERMOUN et CHEHAT, 2012).

Lait consommé = (lait produit localement + lait et produits laitiers importés) – lait et produits laitiers exportés

Sur le plan Maghrébin, l'Algérie vient en tête en matière de consommation du lait. En effet, l'algérien consomme environs 148 litres/habitant/an, contre 65 litres/habitant/an au Maroc et 110 litres/habitant/an en Tunisie (ONIL, 2013).

Les populations à faibles revenus recourent généralement à la consommation de lait, afin de combler le déficit en protéines d'origine animale, parce que, d'une part, le lait est un produit très riche en nutriments, et peut suppléer à d'autres produits coûteux tels que la viande par exemple et, d'autre part, son prix est soutenu par l'Etat.

1.3.2 Prix d'un litre de lait

a) Prix de production à la ferme

Le coût de production d'un litre de lait cru, pour les exploitations, suivies par le C.I.Z., durant la campagne 2012-2013, est évalué à 38,13 DA/ litre (Bilan C.I.Z, 2013).

b) Les Prix de livraison du lait cru

Le lait est livré aux laiteries à un prix variant entre 30DA / litre, pour les laiteries du groupe GIPLAIT, et 35 à 37 DA pour les laiteries privées telles que le groupe DANONE Algérie et SOUMMAM. Ajoutant à cela, une bonification de 0,50 DA par gramme de Matière Grasse (MG) par litre, en plus, au-dessus de 34 grammes de MG par litre. Ou bien une

réfaction de 0,50 DA par gramme de MG par litre, en moins, en dessous de 34 grammes de MG. Et une prime de 12 DA par litre de lait produit accordée aux éleveurs adhérents au dispositif d'incitations financières à la livraison, la collecte et l'intégration du lait cru, mis en application depuis 2009 (Décision n° 307 du 02 mai 2009).

c) Prix du lait pasteurisé conditionné en sachet

Le prix du litre de lait partiellement écrémé (15 à 20 gramme de MG par litre) pasteurisé est fixé, par le Décret exécutif 01/050 du 12/02/2001, à 25,00 DA le litre au consommateur. Le prix du litre de lait sortie usine est fixé à 23,35 DA /litre, la marge distributeur gros est fixée à 0,75 DA /litre, et la marge détaillant 0,90 DA/litre.

1.3.3 La distribution du lait et des produits laitiers

La distribution du lait et des produits laitiers, en Algérie, se fait selon trois (03) types de circuits :

a) Le premier circuit

Ce circuit concerne les 77% de la production nationale de lait cru, donc le lait non collecté. Ce lait est destiné à l'autoconsommation et à la vente en l'état (lait cru) et produits laitiers fabriqués au niveau de la ferme de manière artisanale (Beurre, L'ben, ..).

Une partie de cette production est aussi canalisée vers les centres de transformation, crémeries au niveau du privé ainsi que les cafétérias.

b) Le second circuit

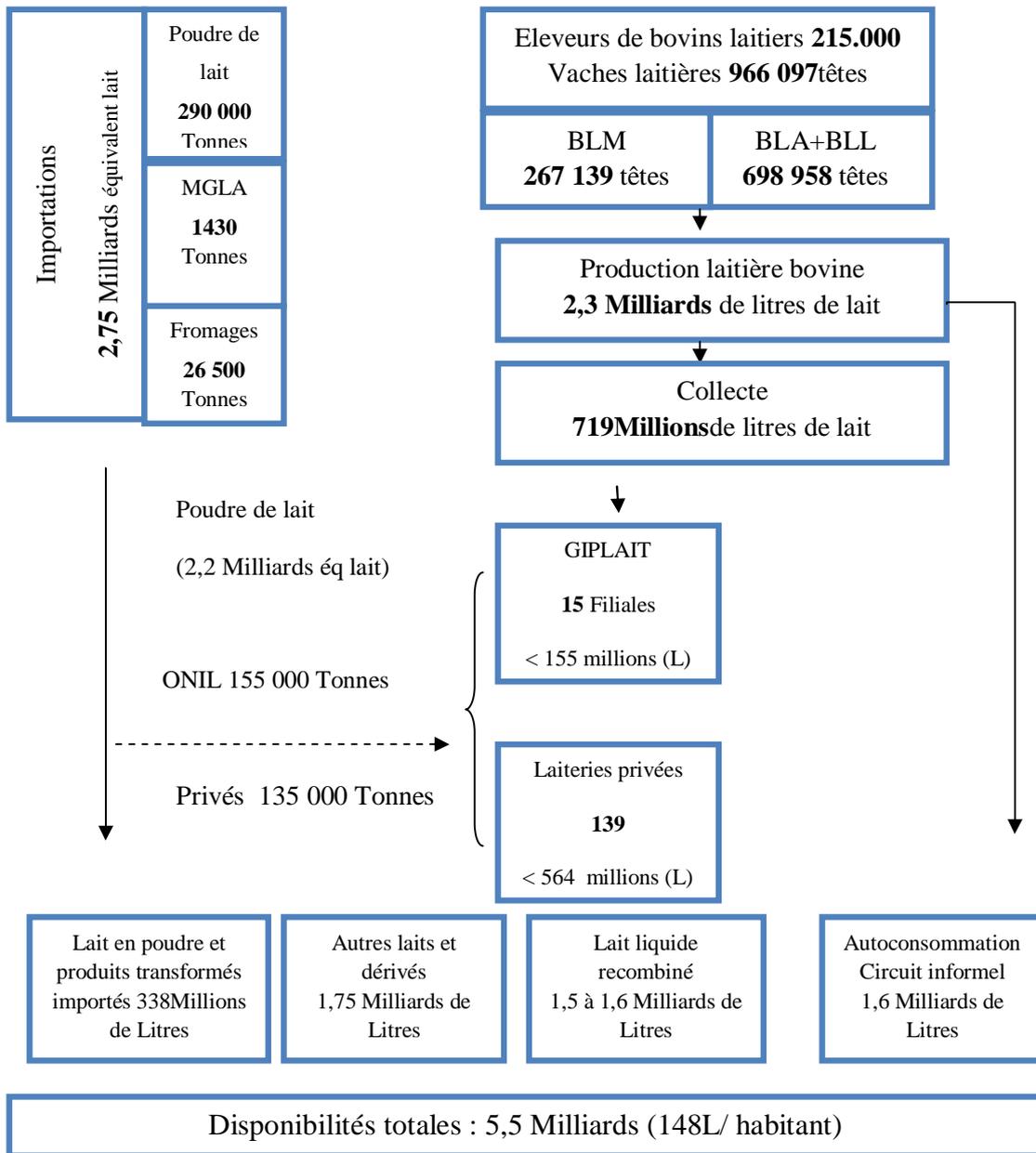
Ce second circuit englobe la production issue des entreprises de transformation (publiques et privées) via les distributeurs et détaillants ainsi que les produits importés pour être revendus en l'état (poudre de lait, farines lactées).

c) Le troisième circuit

Le troisième circuit concerne les entreprises privées d'importation et distribution spécialisées dans le commerce en gros, notamment pour la gamme de produits de longue conservation (poudre de lait et lait infantile) ainsi que les fromages à pâtes dures, beurre, etc., assurant le relais dans ce segment d'activité des ex-entreprises du secteur public.

La structure générale de la filière lait est représentée par le schéma n°1 qui suit :

Schéma (01) : structure générale de la filière lait en Algérie.



(Source : Schéma élaboré à partir des données du MADR, CNIS et ONIL 2013)

Partie I :
Chapitre II :
***Les politiques laitières et vulgarisation
agricole en Algérie***

Chapitre II : Les politiques laitières et vulgarisation agricole en Algérie

Sous la colonisation, l'élevage bovin n'a jamais constitué une préoccupation majeure. Dès les premières années d'indépendance, l'Algérie a amorcé quelques tentatives dans le but d'améliorer l'élevage laitier et assurer la consommation en lait du fait de l'apport consistant de protéines animales à moindre prix. Toutefois, les efforts déployés par l'Etat n'ont pas donné les résultats escomptés. L'Algérie reste un pays tributaire des importations ; les politiques de développement du bovin laitier, jusque-là engagées par l'Etat, certes ont contribué à maintenir une production locale, mais qui reste très en deçà des résultats attendus et des efforts consentis (KHERZAT, 2006).

Dans ce second chapitre, nous tenterons, d'une part, de cerner puis d'identifier les différentes actions entreprises par les pouvoirs publics dans le but de développer la filière lait, depuis l'année 2000 à ce jour.

D'autre part, nous essayerons de voir la place accordée à la vulgarisation agricole, qui joue un très grand rôle dans toute action de développement agricole ou rural, cela en décrivant la stratégie de vulgarisation et son plan opérationnel dans le cadre de l'application de la politique du renouveau agricole et rurale adoptée par le MADR en 2009.

2.1. Les nouvelles politiques agricoles pour le développement de la filière lait

Les années 2000 étaient marquées par l'adoption de l'Etat algérien de nouvelles politiques agricoles.

Ainsi donc, en se référant aux expériences du passé, et dans le but de booster le secteur agricole et de lui permettre d'emprunter une démarche résolument économique, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) était mis en marche en 2000, qui s'est élargi à la dimension rurale, en 2002, pour devenir le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR).

Au titre du PNDAR, deux orientations stratégiques ont été assignées :

- La modernisation et la mise à niveau des exploitations et des filières agricoles ;
- Et la redynamisation et le développement de proximité des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles à l'instar de l'eau, du sol et des ressources biologiques.

Le soutien de l'État en faveur du développement et de la modernisation de l'agriculture est un fait indéniable perceptible, depuis l'an 2000, à travers les soutiens

financiers alloués aux agriculteurs par le biais du fonds national pour le développement agricole (FNRDA).

L'année 2001 était marquée par la promulgation du décret exécutif n°01-50 du 12-02-2001 fixant le prix du litre de lait pasteurisé, en sachet, à 25 DA.

La crise du lait engendrée par l'augmentation des prix des matières premières de recombinaison, sur les marchés mondiaux, en 2007, n'a fait qu'accentuer l'état vulnérable de la filière laitière, en Algérie. Un état qui a suscité les pouvoirs publics à entreprendre une série de décisions, portant sur la réorganisation de la filière lait, l'ONIL en intégrant la filiale Milk Trade de GIPLAIT, en son sein, va procéder ainsi à l'approvisionnement, en poudre de lait, des opérateurs publics et privés et ce à compter de Janvier 2008 avec un prix de cession de 159 DA le Kg de la poudre .

2.2. Dispositif d'encadrement et d'accompagnement pour l'intensification de la production laitière (2009 à ce jour)

Cette période est caractérisée par l'adoption de l'Etat algérien de la politique du renouveau de l'économie agricole et de renouveau rural.

Cette politique est fondée sur trois principaux volets :

- Le Renouveau de l'Economie Agricole ;
- Le Renouveau Rural ;
- Et le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs.

La nouvelle politique, adaptée par le MADR, se base sur quatre objectifs :

- L'intensification de la production agricole, autrement dit, l'augmentation de l'offre intérieure en produits alimentaires entrant dans la composition de la ration de base des ménages algériens ;
- La contribution à une diversification de la production agricole ;
- Le soutien financier pour améliorer les conditions de production et augmenter les revenus des populations rurales ;
- Et faciliter l'adoption du progrès par le biais d'une assistance technique des agriculteurs et des éleveurs.

En matière d'intensification de la production nationale de lait cru, le renouveau agricole vise un double objectif : augmenter la production nationale de lait cru et accroître le volume de lait cru collecté.

Ainsi, à l'horizon 2014, il est attendu (prévisions du MADR en 2010):

- Un effectif de vache laitière de 1,2 million de têtes ;
- Une production de lait cru de 3,2 milliards de litres ;
- Une collecte de lait cru de 1,3 milliard.

Pour atteindre ces objectifs trois programmes sont mis en œuvre :

a) Le programme de mise à niveau des élevages laitiers (mesures incitatives pour améliorer la production laitière)

Ce programme vise, en premier lieu, à améliorer les conditions d'élevage par la réhabilitation et le réaménagement des étables, la mécanisation de la traite et l'installation d'équipement de conservation du lait cru à la ferme.

Le programme porte aussi sur la mise à disponibilité de l'alimentation à travers le développement à la fois des superficies réservées au fourrage et de la pratique de l'ensilage.

Cette mission a été déléguée aux directions des services agricoles des wilayas.

La reproduction constitue le troisième volet de ce programme qui consiste à développer l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire ; cette tâche est confiée au CNIAAG.

Ce programme est concrétisé à travers l'octroi de mesures incitatives pour améliorer la production laitière, qui ont été prises dans le cadre du soutien par le fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA), selon la Décision FNDIA n° 2023 du 15 décembre 2008, ces mesures concernent :

- ✓ L'acquisition des génisses pleines ou vaches laitières pleines : le niveau de soutien est de 25% plafonné à 60000 DA à condition que l'achat se réalise auprès des opérateurs conventionnés par l'Etat ;
- ✓ Les cultures fourragères : travaux de sol, semences, engrais, matériel d'irrigation, matériel agricole spécialisé et infrastructures spécialisées).

Tableau (01) : Soutiens aux cultures fourragères d'après la décision FNDIA n° 2023 du 15 décembre 2008

Action soutenue	Niveau de soutien	Plafond (Da)
Acquisition des semences	50 %	6000/ha
Acquisition de matériels agricoles spécialisé (ensileuse..)	30%	40 000
Construction des silos	500 DA/m ³	100 000

(Source : MADR 2014)

- ✓ L'amélioration génétique et l'élevage des jeunes bovins (soutien à l'insémination artificielle, aux velles et génisses).

Tableau (02) : Soutien à la production de géniteurs d'après la décision FNDIA n° 2023 du 15 décembre 2008

Action soutenue	Niveau de soutien/tête	Conditions d'éligibilité
Soutien à l'insémination artificielle bovine	1 800	par insémination artificielle fécondante
Pour velle à 03 mois	10000	Eleveur disposant de velles issues de l'insémination artificielle et s'engageant à les intégrer dans son élevage pendant deux lactations au moins.
Pour génisse gestante à 18 – 24 mois	30000	
Au taurillon de 08 mois pour testage	30000	Eleveurs potentiels adhérant au schéma de sélection et conventionnés auprès du CNIAAG
Pépinières de génisses gestantes	60 000	Eleveurs et/ou groupement d'éleveurs produisant au moins 10génisses gestantes/an, disposant d'infrastructures appropriées d'un agrément sanitaire du cheptel

(Source : MADR 2014)

- ✓ Les bâtiments et l'équipement d'élevage : chariots trayeurs, salle de traite, abreuvoirs automatiques, cuves de réfrigération du lait.

Tableau (03): Acquisition de matériels et d'équipement spécialisés d'élevage d'après la décision FNDIA n° 2023 du 15 décembre 2008

Action soutenue	Niveau de soutien (%)	Plafond (Da)
Aménagement et réfection des étables	30	500 000
Abreuvoirs automatiques	30	40 000
Chariot trayeur	30	85 000
Salle de traite	30	750 000
Cuve de réfrigération du lait 250litres à 1000 litres	30	265 000

(Source : MADR 2014)

- ✓ Le soutien concerne également, suivant la Circulaire n° 266 du 24 Avril 2009, l'aménagement et équipement des centres de collecte et de réfrigération :
 - les cuves de 1000 litres à 6000 litres avec plafonnement à 315 000 DA et 550 000 DA ;
 - les citernes pour le transport du lait de 500 à 1000 litres : 30% plafonné à 270.000DA, de 1000 litres à 6000 litres : 30% plafonné à 420.000 DA ;
 - Valisette d'analyse et contrôle : 30% plafonné à 35 500 DA.

Ces mesures incitatives sont prises en charge sur le terrain par les directions des services agricoles.

D'autre part, la loi de finances complémentaire 2008 a accordé des allègements fiscaux afin de diminuer les couts de production à travers, notamment, la suppression de la TVA sur les matières premières (maïs ; soja) destinées à la fabrication d'aliments du bétail. Ainsi que les matières premières pour la fabrication des médicaments à usage vétérinaire.

Ces mesures ont été complétées par les facilités de financement de l'exploitation illustrées par la formule du crédit « RFIG ».

b) Encadrement économique (mesures économiques) :

Elles visent essentiellement à améliorer le revenu des éleveurs et à augmenter les taux de collecte du lait cru et son taux d'intégration dans les laiteries.

✓ les mesures en faveur des éleveurs :

À compter du 1er Janvier 2009, la subvention qui était de 7 DA/L pour le producteur est augmentée à 12DA/Litre de lait produit par la Décision n° 307 du 20 Mai 2009.

Le prix de base de référence pour la vente aux laiteries est négocié entre l'éleveur et la laiterie ou le collecteur, cette nouvelle subvention permet à l'éleveur d'avoir un prix plus rémunérateur pour son lait payé par la laiterie, auquel peut se rajouter la prime à la collecte de 5DA/L pour les éleveurs collecteurs.

A ce prix peuvent aussi s'ajouter les primes suivantes :

- Prime à la qualité physico-chimique, c'est-à-dire selon le taux de matière grasse et/ou le taux de protéines, versée par les laiteries.
- Prime à la réfrigération du lait à 4°C , versée par les laiteries.
- Prime sanitaire quand les animaux et l'étable répondent au statut sanitaire fixé par les services vétérinaires.

Afin d'alléger les procédures administratives au niveau des éleveurs, les primes à la production de 12 DA/L et les primes de collecte leur sont payées par la laiterie en même temps que le prix de base.

✓ **Mesures favorisant les taux de collecte du lait cru et d'intégration en laiterie**

Les nouvelles dispositions financières entrées en vigueur, le 1er Janvier 2009, Circulaire n° 266 du 24 Avril 2009 portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière, sont les suivantes:

- Prime de collecte de 5DA/L au lieu de 4DA/L précédemment ;
- Prime d'intégration de lait cru, pour les laiteries privées et publiques, modulée en fonction des quantités de lait cru, collectées et/ou réceptionnées :
 - Inférieures ou égales à 5000L/J : 2DA/L ;
 - Supérieures à 5000L/J : 2,5 DA/L ;
 - Supérieures à 10000 L/J : 3DA/L ;
 - Supérieures à 15000 L/J : 4DA/L.

Les collecteurs, les groupements d'éleveurs et les laiteries agréées sont éligibles à la prime de la collecte, les laiteries qui fabriquent du lait pasteurisé conditionné de 25DA ouvrent droit, quant à elle, à la prime d'intégration.

D'autre part, afin de faciliter la collecte de lait cru, il n'est plus exigé de l'éleveur l'agrément sanitaire (pour la collecte) *Instruction DSV MADR N° 1282 du 09/11/2008 Relative à la collecte de tous les laits pour la pasteurisation*, il est seulement exigé la carte d'éleveur laitier délivré par la chambre d'agriculture de wilaya, ainsi que le numéro d'identification sanitaire délivré par l'inspecteur vétérinaire de wilaya, tous les laits doivent être collectés quel que soit leur statut sanitaire.

✓ **Les crédits agricoles**

En plus des soutiens économiques et des mesures incitatives, accordés par l'Etat à la filière lait, les éleveurs peuvent bénéficier de crédits agricoles octroyés par la BADR. Ces crédits sont au nombre de trois (03) :

a) Le crédit RFIG :

C'est un crédit d'une durée de 2 années. La couverture totale des charges d'intérêts est prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNRPA.

Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui rembourse entre 6 et 24 mois ouvre droit, à la prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR et à un autre crédit de même nature pour la période suivante.

Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui ne rembourse pas à l'échéance de deux années perd le droit de paiement des intérêts par le MADR et le supportera lui-même (INVA, 2011).

b) Le crédit ETTAHADI

Le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement octroyé par la BADR, dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat.

• Caractéristiques du crédit ETTAHADI

C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, ne dépassant pas un (01) million de dinars par hectare et destiné à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage de moins de 10 hectares (INVA, 2011).

Les concessionnaires bénéficiaires d'exploitations de plus de 10 hectares, peuvent bénéficier d'un crédit bonifié plafonné à 100 millions de dinars. Au-delà de ce montant, ils sont libres de négocier les crédits auprès de la BADR dans le cadre de la législation en vigueur (INVA, 2011).

c) Le crédit leasing

Le crédit-bail ou « leasing » est un crédit permettant l'acquisition d'un bien, en échange de redevance, avec obtention d'un droit de propriété à l'échéance.

Il permet à l'exploitant d'investir dans la mécanisation de son exploitation sans aggravation excessive de sa situation financière (INVA, 2011).

✓ L'accompagnement technique des filières

Il est confié à trois établissements :

- L'ITELV qui assure l'appui technique aux éleveurs ainsi que la formation et la vulgarisation et le suivi des GAPEL (Groupement d'Appui aux Eleveurs Laitiers) ;
- Le CNIAAG qui est chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire ;
- Et l'ITGC qui assure l'appui technique au développement des cultures fourragères.

2.3. La vulgarisation agricole en Algérie

2.3.1 La vulgarisation agricole dans le Renouveau Agricole et Rural

Parmi les engagements pris ,dans le cadre de l'adoption de la politique du renouveau agricole et rural, en 2009, la création d'un appareil d'encadrement et de recherche-développement plus performant, représenté par le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT) avec une matrice financière de 28 milliards de dinars pour la période : 2010-2014 (MADR , 2014).

a) Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)

Le PRCHAT vient en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs à s'intégrer pleinement dans la mise en œuvre de la nouvelle politique, en raison notamment des nouveaux rôles à jouer et du cloisonnement persistant entre les différentes formes d'organisation. Prévu pour être de grande envergure, ce programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique engage le pays dans la voie (MADR, 2014) :

- D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- D'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux producteurs et aux opérateurs du secteur ;
- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

Le PRCHAT s'adresse à tous les acteurs du renouveau agricole et rural et se décline en divers types d'actions de renforcement des capacités humaines (MADR, 2014) :

- Formation (production de matériel et offre de formation variée, adaptée aux besoins des acteurs) ;
- Expertise conseil spécialisée ;
- Accompagnement de proximité soutenu et ciblé ;
- Diagnostic et suivi organisationnel pour développer et moderniser les différentes formes d'organisation parties prenantes au développement du secteur ;

- Systèmes d'information, statistiques, études, recherche et développement, Veille stratégique pour être au diapason de son époque ;
- Communications pour sensibiliser et mobiliser les acteurs, pour vulgariser des connaissances, pour contribuer au dialogue politique.

b) La vulgarisation agricole dans le PRCHAT

La stratégie de vulgarisation et son plan opérationnel pour la période quinquennale (2010-2014), s'articule autour de la planification participative, la formation intensive des vulgarisateurs, l'élaboration de supports multi-média, et sur les procédures de gestion et du suivi évaluation des actions entreprises, et surtout, sur l'atteinte des populations –cibles. Ces activités sont destinées à être appliquées par le personnel de vulgarisation afin de soutenir les orientations (MADR 2014), les stratégies et les programmes prioritaires de développement selon deux approches:

➤ **Approche systémique**

Au plan de l'approche systématique intégrée de mise en œuvre du programme de vulgarisation et de communication pour la période (2010-2014), la démarche consiste en :

- La planification et la gestion des programmes et des activités de vulgarisation de proximité ;
- La conception et la diffusion des supports de vulgarisation ;
- Dimension humaine : Formation des vulgarisateurs et de personnel de vulgarisation ;
- Les manifestations à caractère d'émulation ;
- Manifestations inscrites dans l'Agenda annuel du MADR.

➤ **Approche Spécifique en appui aux filières de production**

Des approches intégrées autour des filières de productions agricoles s'inscrivant dans le cadre de la politique de renouveau agricole et rural seront adoptées et mise en application sur le terrain par le réseau des conseillers agricoles et les agents chargés de l'appui technique.

Les filières de production concernées par cette approche sont :

- Filière céréales et légumes secs ;
- Filière pomme de terre ;
- Filière oléicole ;
- Filière Semences et plants ;
- Filière Tomate industrielle ;
- Filière phoénicoles ;
- Filière lait.

Partie II :
Partie Expérimentale

Partie II

Chapitre 1 :

Méthodologie

Partie II : Partie Expérimentale

Chapitre 1 : Méthodologie

1.1 Choix de la zone d'Etude

La région choisie pour cette étude est la région de la Mitidja, plus précisément deux wilayas de la région Blida et Alger. Ce choix relève de l'importance qu'elle représente en matière de production de lait cru, étant l'un des plus importants bassins laitiers d'Algérie.

Les principales données chiffrées concernant la filière lait dans les deux wilayas Blida et Alger sont présentées dans le tableau (04).

Tableau (04) : Données sur la filière lait dans les wilayas d'Alger et Blida.

	Effectif bovin en 2013 (Têtes)	Effectif Vache Laitières en 2013 (Têtes)	Production laitière totale (litres) Campagne 2012-2013	Production laitière bovine (litres) Campagne 2012-2013	Collecte de lait cru (litres) Campagne 2012-2013	Nombre de laiteries en 2013
BLIDA	18 500	9 409	62 216 000	55 651 000	25 436 000	14
ALGER	14 126	7 419	39 887 000	39 887 000	16 475 000	12
Total	32 626	16 828	102 103 000	95 538 000	41 911 000	26

(Source : MADR 2014)

Du tableau (4) ci-dessus, il ressort que l'effectif bovin présent au niveau des deux wilayas est estimé à 32 626 têtes dont 16 828 têtes de vaches laitières, ces dernières assurent une production laitière bovine de 95 538 000 litres et contribuent à 94% de la production laitière totale des deux wilayas qui est évaluée à 102 103 000 de litres durant la Campagne 2012-2013.

La quantité de lait collectée, durant cette même campagne, est de 41 911 000 litres, soit 41% de la production laitière totale.

Quant à l'industrie laitière, les deux wilayas regroupent à elles seules 26 laiteries, représentant ainsi 17% des 153 laiteries réparties sur 37 wilayas.

Ajoutant à cela, les deux wilayas comportent d'importantes structures d'accompagnement et d'appui technique à la filière lait telles que l'Office National Interprofessionnel du Lait et Produits Laitiers (ONIL), l'institut Technique des Elevages (I.T.ELV.), l'Institut Technique

des Grandes Cultures (I.T.G.C), le centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG), le Groupement d'Appui aux Eleveurs Laitiers (GAPEL) de Blida, ainsi que les directions des services agricoles et leurs subdivisions au niveau des dairas , les chambres d'agriculture de willayas (CAW), les bureaux communaux de vulgarisation au niveau des APC et quelques coopératives agricoles telles que la coopérative Alban regroupant un nombre d'éleveurs bovins laitiers adhérent au GAPEL.

1.2 Structure du questionnaire

Avant d'élaborer notre questionnaire (annexe), nous avons eu recours à des entretiens avec des acteurs¹ de la filière lait. Ainsi, ce sont les interrogations soulevées lors des discussions avec des responsables, concernés par notre sujet, qui ont servi à déterminer en grande partie le contenu de notre questionnaire.

Compte tenu du public auquel, on s'adresse, la plupart des questions sont fermées à choix unique ou fermées à choix multiple.

Le questionnaire est sectionné en six (06) principales parties :

a - Présenter l'éleveur

Le but de la première partie du questionnaire est d'avoir une idée sur l'âge de l'exploitant, son ancienneté dans le métier d'élevage bovin, son niveau d'instruction, si l'éleveur a suivi des perfectionnements au métier d'éleveur, et le circuit de livraison de lait auquel est affilié l'éleveur.

b- Présenter l'exploitation d'élevage

En présentant l'exploitation d'élevage, on aura une idée précise sur son statut juridique, sa taille, donc sa superficie en hectares, ainsi que les espèces fourragères cultivées, servant à nourrir les vaches laitières, et sa spéculation dominante.

c- Avoir une idée sur la conduite des vaches laitières

La conduite du troupeau nous renseigne sur le nombre de vaches laitières présentes au niveau de l'exploitation, leur rendement journalier moyen en lait, et le type de stabulation des étables, d'une part.

¹ Des entretiens avec le chargé de communication au niveau du MADR, le chef de service communication ainsi que les cadres chargés de la communication exerçant au niveau de l'INVA, le chef département système et filière d'Elevage au niveau de l'ITELV, la responsable du GAPEL Blida, un médecin vétérinaire exerçant auparavant dans le secteur privé, et le responsable du centre de collecte affilié au groupe DANONE au niveau de la willaya de Blida.

D'autre part, elle nous renseigne sur les races de vaches existantes au niveau de l'exploitation, les raisons pour lesquelles ces races ont été choisies par l'éleveur, ainsi que la provenance des informations sur les besoins alimentaires et la conduite des vaches laitières.

d- Connaître les sources d'informations

Il est important de connaître les sources d'informations utilisées par l'éleveur, pour améliorer ses pratiques d'élevage, tels que la disponibilité au niveau de l'élevage de guides pratiques ou de dépliants concernant l'élevage bovin, et les moyens utilisés pour s'informer sur les nouvelles techniques.

Les sujets sur lesquels l'éleveur souhaiterait s'informer en matière de pratique d'élevage bovin, ainsi que les informations qui intéressent le plus l'éleveur et l'endroit le plus convenant à l'éleveur pour la disponibilité des informations sont traités dans cette partie.

e- Evaluer le niveau d'information des éleveurs sur les mesures incitatives et de soutiens initiés par l'Etat pour le développement de la filière lait

Dans ce cas, il est question de :

- Déterminer le niveau d'information de l'éleveur sur la nature des aides et des primes accordées par l'Etat à la filière lait, ainsi que le canal de communication par lequel il a pris connaissance de ces dernières autrement dit la source d'information ;
- De savoir si l'éleveur a bénéficié de ces aides et primes ;
- D'avoir une idée sur l'accessibilité des procédures administratives pour pouvoir bénéficier des aides et primes ;
- D'avoir une idée sur les avantages trouvés à ces mesures pour les personnes bénéficiaires ;
- De connaître les contraintes rencontrées, par l'éleveur, pour bénéficier de ces soutiens ;
- Et de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles l'éleveur n'a pas bénéficié des soutiens?

f- Avoir une idée sur le niveau d'information des éleveurs sur les crédits agricoles accordés par l'Etat pour le développement agricole

Il est intéressant de connaître aussi :

- le niveau d'information de l'éleveur sur crédits agricoles accordées par l'Etat, pour le développement de l'agriculture, et la source de l'information ;
- De savoir si l'éleveur a contracté ces crédits, et dans quel domaine d'investissement;
- D'avoir une idée sur l'accessibilité des procédures administratives pour pouvoir bénéficier de ces crédits ;
- D'avoir une idée sur les avantages trouvées à ces crédits pour les personnes bénéficiaires ;
- De connaître les contraintes rencontrées pour bénéficier de ces crédits ;

Et de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles l'éleveur n'a pas bénéficié des crédits?

1.3 Déroulement de l'enquête

Après l'élaboration du questionnaire, et sa lecture par des spécialistes du domaine, il a été testé sur un nombre d'éleveurs, et quelques questions ont été revues et reformulées, juste après, nous avons commencé notre enquête avec l'aide de quelques cadres de l'ITELV. La méthode adaptée est l'enquête par interview, pour la totalité des éleveurs, ceci nous a permis d'être en contact et de communiquer directement avec les éleveurs, ainsi que de recueillir les informations avec le moindre risque d'erreurs. La langue utilisée durant les interviews est l'arabe dialectal pour la majorité des éleveurs.

L'enquête a débuté le en mois de Mai 2014, jusqu'au mois de juillet 2014. Cette période a coïncidé avec l'épidémie de la « fièvre aphteuse » vu la propagation rapide qu'a connu cette maladie, déclarée légalement contagieuse, et les ravages enregistrés à travers le territoire nationale, l'accès aux exploitations bovines était interdit ce qui explique, en partie, la limitation de notre échantillon à 20 éleveurs.

1.4 Choix de l'échantillon d'enquête

Comme nous l'avant cité dans la première partie (environnement de la filière lait), en Algérie, la distribution du lait se fait suivant trois circuits. Le lait cru, objet de notre étude, passe par les deux premiers, à savoir :

- le circuit informel : de l'éleveur au consommateur directement ou vers les centres de transformation, crémèries au niveau du privé ainsi que les cafétérias ;
- le circuit formel : de l'éleveur aux entreprises de transformation (publiques et privées) via un collecteur ou bien un centre de collecte.

a) Population cible

Il s'agit d'interroger des éleveurs spécialisés en bovin laitier, exerçant dans la même région, la Mitidja, dont les circuits de livraison de lait diffèrent :

- Le premier groupe représente le circuit formel, réparti en trois sous-groupes:
 - Un sous-groupe livre au groupe GIPLAIT Birkhadem (secteur étatique) ;
 - Le deuxième livre à la laiterie SARL COOP CHAHID ABED Chifaa (secteur privé) ;
 - Et le troisième livre pour le centre de collecte DANONE BLIDA (secteur privé).
- Le deuxième sous-groupe représente le circuit informel, il s'agit d'un groupe d'éleveur vendant leur lait à la ferme ou le livrant directement pour des vendeurs de lait ou crémèries.

b) Choix de l'échantillon

Vu les contraintes que nous avons rencontrées, pour obtenir une liste exhaustive des éleveurs exerçant dans la région, ainsi que leurs adresses, nous avons eu recours à utiliser comme base de sondage les listes d'éleveurs fournies par les collecteurs et une liste de quelques éleveurs fournie par la DSA de la willaya de Blida.

La méthode d'échantillonnage choisie est l'échantillon stratifié par quotas. BEAUD et MARIEN (2003) nous explique que les éléments d'un échantillon par quota ne sont pas sélectionnés au hasard, mais en fonction d'un nombre prédéterminé d'éléments à l'intérieur de certaines catégories. Les auteurs nous affirment aussi que le sondage par quota n'est pas considéré comme probabiliste. Cependant, lorsqu'il est intégré dans le cadre d'un échantillonnage stratifié, il est possible de travailler à partir de ses résultats de manière statistiquement fiable.

1.5 Traitement des données

Le traitement des données s'est fait avec le logiciel « Sphinx » : Ce logiciel permet de traiter des « modèles » spécialisés avec des effets aléatoires et/ou des facteurs à plusieurs niveaux. Il offre également diverses options pour traiter des effets aléatoires et calculer les composantes de la variance.

Après avoir déterminé les valeurs factorielles, ce logiciel nous permet de reconstruire la matrice de corrélations à partir du nombre de facteurs retenus afin d'en évaluer l'ajustement du modèle factoriel. Il donne la possibilité d'analyse des fichiers de données brutes ou des matrices de corrélations des analyses factorielles.

Vu que notre échantillon est inférieur à 30 individus, qui représente le seuil de la représentativité statistique nous avons adopté l'approche qualitative dans l'interprétation de nos résultats.

Partie II

Chapitre 2:

Résultats et Discussions

Chapitre 2: Résultats et Discussions

2.1 Analyse descriptive de l'échantillon étudié

Notre enquête a été réalisée sur 20 éleveurs bovins laitiers, exerçant dans la zone de la Mitidja, répartis comme suit :

a) Localisation géographique

La répartition géographique des élevages bovins laitiers étudiés est représenté dans le tableau (05), sur les 20 exploitations 12 sont situés au niveau de la willaya de Blida et 8 sont situés dans la willaya d'Alger.

Tableau (05) : Répartition géographique des élevages bovins laitiers étudiés.

	Commune	Nombre d'exploitations	Total par willaya
Willaya de Blida	Aïn Romana	4	12
	BOUGARA	2	
	Beni Tamou	1	
	Blida	1	
	Chifa	1	
	Guerouaou	1	
	Oued Alleug	1	
	Ouled slama	1	
Willaya d'Alger	Birtouta	7	8
	souidania	1	
Total		20	

(Source : Résultats de notre enquête)

b) Circuit de distribution du lait

Du tableau (06), la répartition des élevages suivant leur circuit de distribution est comme suit :

- six (6) éleveurs vendant leur lait à la ferme ou le livrant directement pour des vendeurs de lait ou crèmeries ;
- Six (6) éleveurs livrant au groupe GIPLAIT Birkhadem (secteur étatique) ;
- Cinq (5) éleveurs livrant à la laiterie SARL COOP CHAHID ABED Chifaa (secteur privé) ;
- Et trois (3) éleveurs livrant pour centre de collecte DANONE BLIDA (secteur privé).

Tableau (06) : Répartition des élevages bovins laitiers étudiés suivant le circuit de distribution du lait.

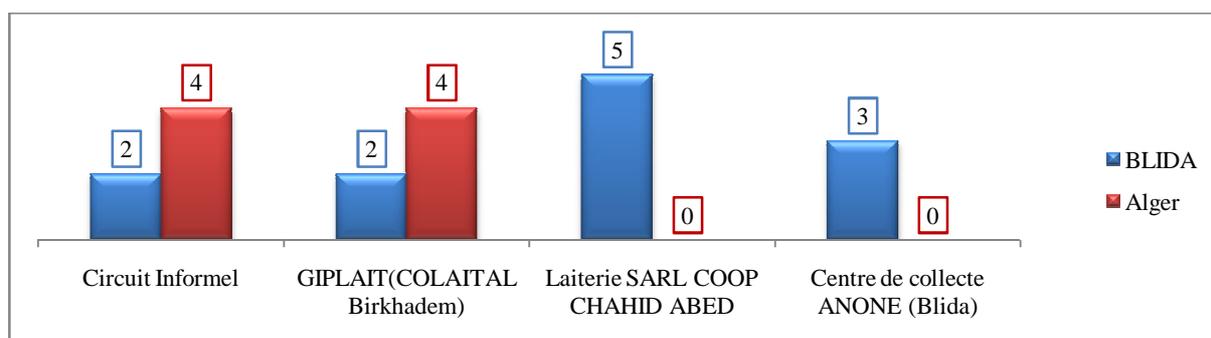
Circuit de distribution du lait	Nombre d'éleveurs
Circuit informel	6
GIPLAIT (COLAITAL Birkhadem)	6
Laiterie SARL COOP CHAHID ABED	5
Centre de collecte DANONE (BLIDA)	3
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

Le graphique (06) représente la répartition des exploitations suivant leur circuit de distribution et leur situation géographique.

Pour le circuit informel, quatre (4) des six (6) exploitations sont situés au niveau de la wilaya d'Alger, le reste est à Blida, la répartition est de même pour les exploitations adhérentes au GIPLAIT (COLAITAL Birkhadem). La totalité des exploitations, livrant pour la Laiterie SARL COOP CHAHID ABED et le Centre de collecte DANONE, sont situés au niveau de la wilaya de Blida.

Figure (06) : Répartition des élevages bovins laitiers étudiés suivant leur circuit de livraison et leur localisation géographique.



(Source : Résultats de notre enquête)

c) Age et niveau d'instruction

La répartition de l'échantillon suivant l'âge et les niveaux d'instructions des éleveurs est présentée dans le tableau (07) ci-dessous.

Tableau (07) : répartition des éleveurs par catégorie d'âge et niveau d'instruction.

Age (ans)	Niveau d'instruction					Total
	Analphabète	Primaire	Moyen	secondaire	Universitaire	
Moins de 28	0	1	2	0	0	3
De 28 à 34	0	1	4	0	0	5
De 35 à 41	0	3	2	1	0	6
De 42 à 48	0	1	0	1	0	2
De 49 à 55	1	0	2	0	0	3
56 et plus	0	1	0	0	0	1
Total	1	7	10	2	0	20

(Source : Résultats de notre enquête)

La moyenne d'âge des individus est de 38 ans allant de 21 à 64 ans.

Pour le niveau d'instruction 50%, soit dix (10) éleveurs, ont un niveau moyen, sept (07) ont un niveau primaire, deux (02) ont un niveau secondaire et un seul (01) est analphabète et aucun éleveur n'a suivi d'études supérieures.

d) Ancienneté dans le métier

Pour ce qui est de l'ancienneté dans le métier, selon les résultats présentés dans le tableau (08), 14 éleveurs ont hérité le métier de père en fils, 3 ont une expérience entre 11 et 20 ans, 2 entre 5 et 10 ans et seulement 1 est nouveau dans le métier avec une expérience de moins de 5 ans.

Tableau (08) : Ancienneté dans le métier

Ancienneté dans le métier	Nombre
< 5 ans	1
5 - 10 ans	2
11 - 20 ans	3
De père en fils	14
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

e) Formation agricole et vétérinaire

Du point de vue formation agricole et vétérinaire, (tableau (09)) la totalité des éleveurs ont répondu négativement.

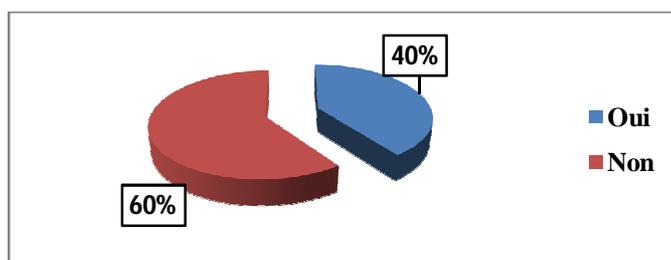
Tableau (09) : Formation des éleveurs en agriculture

Réponses	Nombre d'éleveurs
Oui	0
Non	20
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

f) Perfectionnements et qualifications en métier d'élevage

S'agissant des perfectionnements et qualifications en métier d'élevage, 40% seulement ont suivie des formations en élevages bovin assuré pour les 35% par l'I.T.Elv. Les 5% restant était assuré par la laiterie GIPLAIT (COLAITAL Birkhadem) et le GAPEL Blida.

Figure (07) : Perfectionnement et qualifications en métier d'élevage

(Source : Résultats de notre enquête)

2.2 Présentation des exploitations agricoles enquêtées et conduite des vaches laitières

2.2.1 Présentation des exploitations agricoles enquêtées

a) Statut juridique des exploitations

Sur les vingt (20) exploitations enquêtées, 18 sont propriétaires, mais suite aux superficies réduites des exploitations 6 sont appelées à louer des terres pour pouvoir cultiver des fourrages servant d'aliments pour leur cheptel. Une seule exploitation est de type EAC, et un éleveur est locataire.

Tableau (10) : Statut juridique des exploitations

Statut juridique des exploitations	Nombre
Propriétaire	18
locataire	7
EAC/EAI	1

(Source : Résultats de notre enquête)

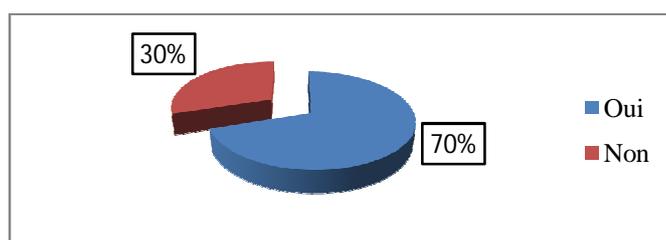
b) Superficie de l'exploitation

La taille moyenne des exploitations enquêtées est de 13, 5 Ha, 18 exploitations ont une taille < à 20 Ha et 2 ont une taille > 20 Ha.

c) Logement de l'exploitant

Concernant le logement des exploitants, 70% des éleveurs habitent au niveau des exploitations d'élevage, et 30 % sont logés ailleurs.

Figure (08) : Logement de l'exploitant



(Source : Résultats de notre enquête)

d) Spéculation dominante

La production laitière est la spéculation dominante pour l'ensemble des exploitations. Néanmoins, 35% des éleveurs enquêtés pratique en parallèle l'élevage de veaux destinés à la production de viande bovine.

Tableau (11) : Spéculation dominante

Spéculation	Nombre
Production de Lait	13
Production de Lait+ Elevage de Veau	7
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

2.2.2 Conduite des vaches laitières

a) Nombre de vaches laitières par exploitation

Le nombre moyen de vache laitière par exploitation est de 17 vaches, variant entre 2 et 70 VL.

La répartition des éleveurs par rapport au nombre de vaches laitières présentes (Tab (12)), est comme suit :

- **40%**, soit 8 éleveurs, ont moins de 10 vaches laitières et c'est la catégorie la plus dominante au niveau de la Mitidja ;

- **35%** ont entre 10 et 19 vaches laitières ;
- **15%** possèdent entre 20 et 49 vaches laitières ;
- Et **10 %** sont considérés comme grands éleveurs, avec 50 vaches laitières et plus.

Tableau (12) : Nombre de vaches laitières par exploitation

Nombre de VL	Nombre d'éleveurs
Moins de 10	8
De 10 à 19	7
De 20 à 49	3
50 et plus	2
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

b) Races élevées

Notre enquête révèle une multitude de race de vaches allons des races spécialisées en lait aux races mixtes, ainsi que les races à viande. La prédominance est pour la race laitière Pie Noire Holstein et la race mixte Montbéliarde, puisque 50% des élevages enquêtés élèvent ces deux races, suivi du bovin laitier croisé qui est présent à 25 %, des races brune des Alpes et Fleckvieh avec 10% chacune. En dernier, la race charolaise présente chez un seul éleveur, la race charolaise est en principe une race spécialisée en production de viande, mais d'après les déclarations de l'éleveur cette race a donnée de bons résultats en matière de production laitière.

c) Type de stabulation

Des trois types de stabulation existants en élevage bovin, la prédominance est pour la stabulation entravée dans 60% des exploitations, suivie de la stabulation Semi libre 25% et enfin la stabulation libre avec 15% ce qui est évident, étant donné que la construction d'étables à stabulation libre nécessite plus d'espace que les deux autres, et la majorité des exploitations enquêtée sont de taille réduite.

Tableau (13) : Type de stabulation

Type de stabulation	Nombre
Entravée	12
Libre	3
Semi libre	5
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

d) Rendement en lait

Le rendement moyen en lait est de 18 litres / VL / jour. La moyenne est loin de représenter le potentiel des vaches laitières, telle que la Pie Noire Holstein, qui peut atteindre une production moyenne de 30 litres/ VL / jour, dans son pays d'origine.

2.3 Sources Informationnelles

2.3.1 Sources d'informations sur la conduite des vaches laitières

a) Choix de la race

Tableau (14) : Raisons du choix de la race

Réponses	Nombre
Race à vocation laitière	11
Pour le veau qu'elle donne	7
Pour son adaptation et sa résistance aux maladies	4
Pour sa conduite facile	1
Race élevée de père en fils	1
Par apport à la demande du marché	1

(Source : Résultats de notre enquête)

Concernant les raisons qui ont poussées les éleveurs à opter pour les races élevées, cette question était posée sous forme de question ouverte, nous avons reçu une multitude de réponses, cela dépend des objectifs de l'éleveur (Tableau 14).

La plupart des éleveurs ont répondu, onze (11) sur les vingt (20), qu'ils ont choisi ces races pour leur vocation laitière. Les autres réponses différencient d'un éleveur à un autre, par exemple certains les ont choisi pour les veaux qu'elles donnent, ceci concerne sept (07) éleveurs, d'autres pour leur adaptation et leur résistance aux maladies, leur conduite facile, un éleveur a déclaré que son choix se fait par apport à la demande du marché s'agissant d'un éleveur potentiel pratiquant l'importation du bovin.

b) Sources d'informations sur la conduite des vaches laitières

Sur ce point et durant notre entretien avec les éleveurs enquêtés, notre question était orientée vers les sources informationnelles de l'éleveur concernant la conduite alimentaire de son troupeau.

La question est du type fermé à choix multiple accompagnée d'un choix « si autre précisez », quarante pourcent (40%) des réponses était autres que celles proposées. Huit (08) réponses sur les treize (13) obtenues, ont déclaré qu'ils pratiqués une conduite alimentaire traditionnelle acquise soit de père en fils, soit par leurs expériences personnelles ou bien par le biez d'autres éleveurs. Deux (02) demande conseil au vétérinaire, un (01) éleveur en

demande à la laiterie, et les deux derniers utilisent des sources plus au moins modernes puisque l'un suit les actualités sur les nouvelles techniques alimentaires en utilisant Internet et l'autre en visitant des fermes bovines laitières et en assistant aux foires et salons en France.

c) Utilisation de documents de vulgarisation et leur provenance

Concernant l'utilisation de guides pratiques et de documents de vulgarisations par l'éleveur, seulement trois (03) éleveurs sur les vingt(20) en possèdent des documents de ce type.

Tableau (15) : Utilisation de documents de vulgarisation par l'éleveur

Disponibilité de documents de vulgarisation chez l'éleveur	Nombre
Oui	3
Non	17
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

Pour la provenance des documents elle est soit par achat ou bien par le biais d'un agent d'appui technique.

Tableau (16) : Provenance des documents

Provenance des documents	Nombre
Achat	1
Service de vulgarisation	0
Fournisseur en facteurs de production	0
CAW	0
ITELV	0
Autres (agent d'appui technique)	1

(Source : Résultats de notre enquête)

d) Moyens d'information sur les nouvelles techniques et pratiques d'élevage

La question sur les moyens desquels l'éleveur opte pour s'informer sur les nouvelles techniques c'était une question fermée à choix multiples.

La majorité des éleveurs optent pour « la démonstration sur terrain » douze 12 réponses, suivie des « messages radiotélévisés » et de « l'Internet » avec cinq (05) réponses chacune, quatre (04) pour « la présentation par un spécialiste », trois pour « les documents audiovisuels » et deux seulement préfèrent les « documents écrits ».

Tableau (17) : Moyens d'information sur les nouvelles techniques et pratiques d'élevage

Moyens d'information sur les nouvelles techniques et pratiques d'élevage	Nombre
Documents écrits	2
Documents audio-visuels	3
Présentation par un spécialiste	4
Messages radiotélévisés	5
Internet	5
Démonstration sur terrain	12

(Source : Résultats de notre enquête)

e) Type d'informations recherchées par l'éleveur

La question sur le type d'informations recherchées par l'éleveur en s'adressant aux services agricoles est une question fermée à choix multiples.

La majorité soit 85% des éleveurs recherchent des informations concernant les aides et les subventions octroyées par l'Etat.

Tableau (18) : Informations recherchées par l'éleveur

Type d'informations recherchées par l'éleveur	Nombre
Les aides, subventions	17
Les législations, lois relatives au secteur	13
Des conseils sur les techniques de productions, maladies et traitements	13
Les nouveautés (pratiques, matériels, semences, produits ...)	12
Autres	6

(Source : Résultats de notre enquête)

f) Informations recherchées sur l'élevage

Pour ce qui est des informations recherchées, en rapport avec la pratique de l'élevage bovins laitiers, les éleveurs ont tendance à demander des informations sur la conduite alimentaire et de reproduction des vaches laitières avec 75% de réponses du total.

Tableau (19) : Informations sur l'élevage

Informations sur l'élevage	Nombre
Choix de la race	11
Alimentation	15
Reproduction	15
Santé animale	11

(Source : Résultats de notre enquête)

g) Lieu de disponibilité des informations

L'endroit de disponibilité des informations, le plus convenant pour l'éleveur, est les services agricoles pour la plus part des éleveurs avec sept (07) réponses, suivie de la chambre d'agriculture et de l'ITELV avec six (06) réponses chacun, du bureau de vulgarisation communal avec quatre (04) réponses, du vétérinaire avec deux (02) réponses et l'Union Nationale des agriculteurs Algériens avec une (01) s'agissant d'un éleveur membre de cette organisation.

Tableau (20) : Lieu de disponibilité des informations

Lieu de disponibilité des informations	Nombre
DSA	7
CAW	6
Bureau ACV	4
ITELV	6
Vétérinaire	2
Union Nationale des agriculteurs Algériens	1

(Source : Résultats de notre enquête)

2.4 Dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière

a) Information sur l'existence du Dispositif

La quasi-totalité des enquêtés sont informés, soit 90%, sur l'existence des primes de soutien à la filière lait (tableau (21)).

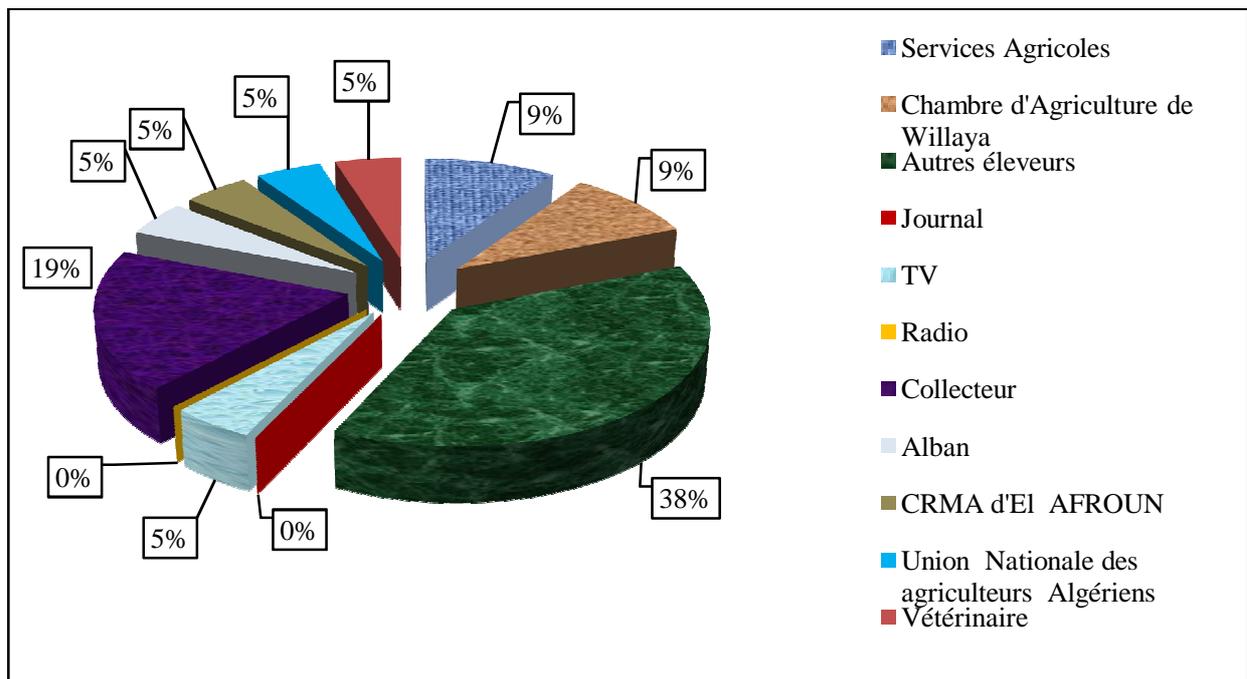
Tableau (21) : Information sur l'existence du Dispositif

	Nombre
Oui	18
Non	2
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

b) Canal d'accès à l'information sur le Dispositif

Figure (09) : Répartition des sources d'information des éleveurs



Source : Résultats de notre enquête

La source d'information diffère d'un éleveur à un autre, néanmoins, il est à noter que la source informelle prédomine avec 38%, c'est-à-dire que huit (8) éleveurs sur les vingt (20) enquêtés sont informés sur l'existence des mesures économique par le biez d'autre éleveur. Ceci nous incite à dire que c'est la communication informelle est la plus dominante en milieu

rural. Le collecteur² de lait constitue le deuxième canal d'information puisque vingt pourcent (19%) des enquêtés. les services agricoles et la chambre d'agriculture de willaya constituent le troisième canal d'information, la télévision le quatrième et aucun éleveur n'a appris de l'existence des mesures économiques à travers la presse et la radio. Quatre autres sources d'informations, qui n'ont pas été proposés, était citées par les éleveurs, ces sources sont Alban, la CRMA d'El AFROUN, l'Union Nationale des agriculteurs Algériens et le Vétérinaire.

2.4.1 Mesure économique servant à améliorer le revenu des éleveurs (primes à la production et prime de collecte)

a) Bénéficiaires des soutiens à la filière lait

Pour ce qui des bénéficiers des primes prescrites dans le dispositif , à savoir les douze (12) Dinars Algériens par litre de lait produit, tous les éleveurs livrant leur lait aux laiteries, étatique ou privées, ont bénéficié de cette prime à l'exception d'un seul éleveur qui a déclaré n'avoir jamais bénéficié des soutiens suite aux lourdeurs administratives rencontrés . Ceci explique les nombres et pourcentages représentés dans le tableau (22) ci-après, où soixante-cinq pourcent (65%) , soit treize (13) éleveurs, ont répondu par « oui » à la question : *avez-vous bénéficié des mesures de soutiens à la filière lait ?*, et trente-cinq pourcent (35%), soit sept éleveurs, ont répondu par « non » à cette même question.

Tableau (22) : Répartition des bénéficiaires et non bénéficiaires des soutiens à la filière lait.

Réponses	Nombre
Oui	13
Non	7
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

² Le collecteur de lait constitue un important coordinateur entre l'éleveur bovin laitier et son environnement professionnel.

Durant notre étude et suite aux entretiens entrepris avec les différents acteurs de la filière lait, s'agissant des agents d'appui et de vulgarisation représentant l'Etat, ou bien des laiteries ou centres de collectes comme acteurs économiques, toutes les déclarations confirmées que le collecteur constitue un acteur principal, de la filière laitière, de liaison entre l'éleveur et son environnement vu la relation de confiance établi entre les deux . Pour ce qui est des actions de contractualisation et administratives, pour en bénéficier des primes de soutien à la production et la rémunération des éleveurs, la majorité des éleveurs délèguent ces dernières aux collecteurs de lait.

b) Nature des soutiens

Concernant la nature des soutiens, les primes accordées aux éleveurs rappelons que :

- La prime à la production, représenté par les douze Dinars Algériens (12 DA) offerts par l'Etat aux éleveurs, pour chaque litre de lait produit et livré dans le circuit formel, aux laiteries conventionnées avec l'ONIL.
- La prime de collecte est une prime de cinq Dinars Algériens (05 DA) offerts par l'Etat aux prestataires de ce service, ces derniers sont représentés soit par les collecteurs, les centres de collecte de lait, ou bien quelques éleveurs qui offrent cette prestation et en bénéficient de cette prime .Ceci explique la proposition de « la prime de collecte » dans les choix de réponses à notre question.

Pour ce qui est des réponses, présentée dans le tableau (34) suivant, les treize (13) éleveurs bénéficiers des soutiens perçoivent les douze (12) dinars, et aucun ne perçoit les cinq (5) dinars, étant donné qu'aucun des éleveurs enquêtés n'est collecteur de lait.

Tableau (23) : Nature des soutiens

Réponses	Nombre
Prime à la production	13
Prime de collecte	0

(Source : Résultats de notre enquête)

2.4.2 Mesures incitatives pour améliorer la production nationale de lait cru

a) Bénéficiaires des mesures incitatives

Pour les mesures incitatives, pour améliorer la production nationale de lait cru, et contrairement aux soutiens à la production laitière, seul trois (03) éleveurs ont bénéficié d'une partie des aides offertes par l'Etat.

Tableau (24) : Bénéficiaires des mesures incitatives

Réponses	Nombre
Oui	3
Non	17
Total	20

(Source : Résultats de notre enquête)

b) Nature des mesures incitatives

La nature des mesures incitatives, pour améliorer la production nationale de lait cru, varie selon l'activité en élevage pour laquelle les investissements sont destinés à savoir :

La production de cultures fourragères pour l'alimentation du cheptel, l'élevage bovin laitier en soit, où bien la reproduction des vaches laitières.

Les trois éleveurs ayant bénéficiés des mesures incitatives (Tableau (25)), ont reçu des aides pour l'acquisition des chariots trayeurs pour la traite mécanique des vaches laitières, et des cuves réfrigérantes pour le refroidissement et la conservation du lait frais. Un seul éleveur des trois déclare avoir reçu les aides accordées pour la pratique de l'insémination artificielle.

Tableau (25) : Nature des mesures incitatives

Nature des aides		Nombre
Cultures fourragères	Acquisition des semences	0
	Acquisition de matériels agricoles spécialisés	0
	Construction de silos	0
Elevage bovin laitier	Aménagement et réfection des étables	0
	Abreuvoirs automatiques	0
	Chariot trayeur	3
	Salle de traite	0
	Cuve de réfrigération du lait	3
Reproduction	A l'insémination artificielle	1
	Pour velle à 03 mois	0
	Pour génisse gestante	0
	Au tourillon de 08 mois pour testage	0
	Génisses gestantes (pépinières)	0

(Source : Résultats de notre enquête)

c) Procédure d'accès

Pour la question sur les procédures d'accès aux aides et aux soutiens, seul deux (02) éleveurs sur les dix (10) ayant répondu à cette question jugent que les procédures sont simples et allégés, deux (02) autres jugent qu'elles sont accessibles et six (06) affirment qu'elles sont compliquées et lourdes.

Ce qui nous pousse à dire que le nombre réduit de bénéficiaires des aides de l'Etat, pour améliorer la production nationale de lait cru, est dû principalement aux lourdeurs administratives rencontrés.

Tableau (26) : Procédures d'accès aux mesures initiatives

Procédures d'accès aux mesures initiatives	Nombre
Simple et allégées	2
Accessibles	2
Complicées et lourdes	6
Total	10

(Source : Résultats de notre enquête)

d) Avantages

Concernant les avantages trouvés à ces mesures incitatives, deux (02) éleveurs seulement ont répondu à notre question, l'un juge que ces mesures sont bénéfiques, et l'autre déclare que ces mesures servent à faciliter le travail étant donné que les bénéficiaires ont acquis des chariots trayeurs, qui leur facilitent la tâche de traire leurs vaches.

Tableau (27) : Avantages trouvés aux mesures initiatives

Avantages trouvés aux mesures initiatives	Nombre
Bénéfiques	1
Facilitent le travail	1
Total	2

(Source : Résultats de notre enquête)

e) Contraintes rencontrées

Les contraintes rencontrées se résument aussi en deux réponses, à savoir la longueur de la durée pour l'acquisition des aides, et la paperasse exigées pour en bénéficier de ces dernières.

Tableau (28) : Contraintes rencontrés par les éleveurs pour en bénéficier des aides.

Contraintes rencontrés par les éleveurs pour en bénéficier des aides.	Nombre
La durée	1
Paperasse	1
Total	2

(Source : Résultats de notre enquête)

f) Raisons

Afin de connaître les vrais raisons pour lesquelles les élèves n'ont pas bénéficié des mesures incitatives, une question ouverte a été posée aux élèves. Nous avons obtenu douze (12) réponses, qui sont présentées dans le tableau (29) ci-dessus, dans lesquelles six (06) élèves, soit 50%, déclarent qu'ils sont non informés de l'existence de ces mesures lancées par l'Etat depuis 2009. Deux (02) sont, non pas informés de l'existence des mesures incitatives, mais plutôt mal-informés. Trois élèves jugent que les procédures administratives sont compliquées et lourdes, un élève s'est plaint de la corruption de la banque BADR, et un élève croit que les mesures incitatives sont remboursables et comprennent des intérêts.

Tableau (29) : Raisons pour lesquelles les élèves n'ont pas bénéficié des mesures incitatives

Raisons	Nombre
Non informé de l'existence des mesures incitatives	6
Mal-informé sur les mesures incitatives	2
Corruption BADR	1
il croit qu'ils comprennent des intérêts	1
Procédures administratives compliquées et lourdes	3
Total	12

(Source : Résultats de notre enquête)

2.5 Crédits agricoles

2.5.1 Niveau d'information des éleveurs sur l'existence des Crédits agricoles

En réponse à nos questions, portant sur le niveau d'information des éleveurs sur l'existence des crédits agricole, mis en place par le MADR, à savoir les crédits RFIG, ETTAHADI, et Leasing, le tableau (30) et le graphique (10) ci-après, nous renseignent que sur les vingt (20) éleveurs enquêtés, soixante-cinq pourcent (65%) déclarent être informés sur l'existence du crédit Leasing, trente-cinq pourcent (35%) sur le crédit RFIG et trente pourcent (30%) seulement ont pris connaissance de l'existence du crédit ETTAHADI.

Figure (10) : Niveau d'information des éleveurs sur l'existence des crédits agricoles

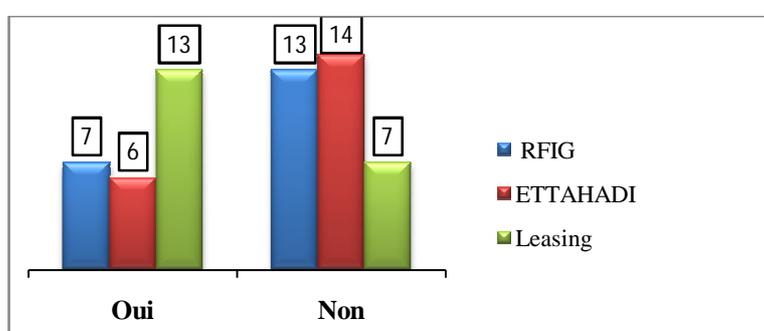


Tableau (30) : Niveau d'information des éleveurs sur l'existence des crédits agricoles

	Crédit RFIG	Crédit ETTAHADI	Crédit Leasing
Réponses	Nombre	Nombre	Nombre
Oui	7	6	13
Non	13	14	7
Total	20	20	20

(Source : Résultats de notre enquête)

2.5.2 Canal d'information des éleveurs sur les crédits agricoles

Concernant la source d'information, par laquelle les éleveurs enquêtés ont pris connaissance de l'existence des crédits agricole, il apparaît que la source informelle reste le premier canal d'information des éleveurs. Ainsi, pour quarante-cinq pourcent (45%) des éleveurs les informations concernant le crédit leasing leurs ont été parvenus d'autres éleveurs,

cinq pourcent (5%) pour le crédit ETTAHADI et cinq pourcent (5%) pour le crédit RFIG (tableau (31) et figure(11)).

D'autres sources d'information, non citées dans notre questionnaire, ont été citées par les éleveurs tels que la BADR et la CRMA.

Il est à noter que pour notre population enquêtée, les médias de masse ne représentent pas un canal d'information privilégié, puisqu'aucun éleveur n'avait pris connaissance de l'existence de ces crédits ni par le journal, ni par la radio, et cinq pourcent (5%) seulement déclarent être informés par le biais de la télévision.

Figure (11) : source d'information des éleveurs sur les crédits agricoles

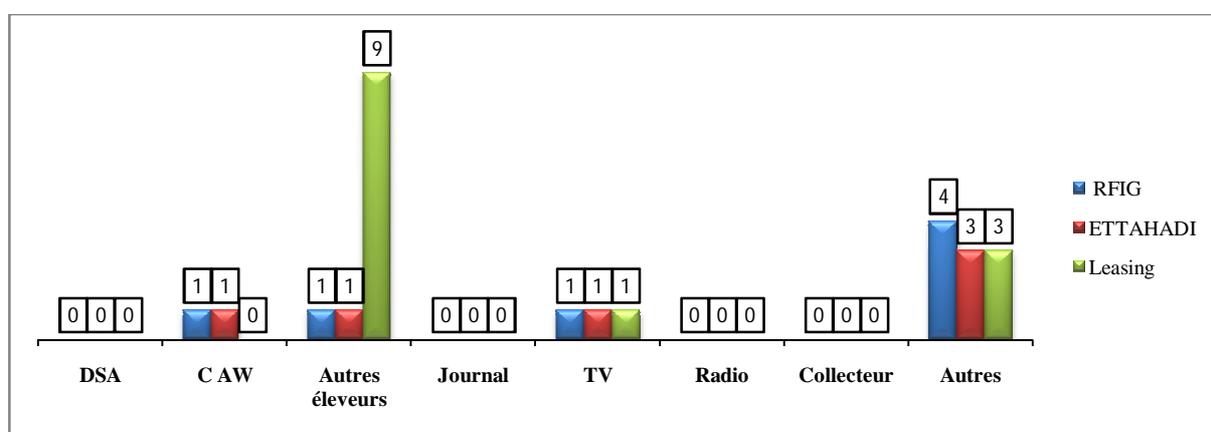


Tableau (31) : Source d'information des éleveurs sur les crédits agricoles

Réponses	Crédit RFIG	Crédit ETTAHADI	Crédit Leasing
	Nombre	Nombre	Nombre
DSA	0	0	0
CAW	1	1	0
Autres éleveurs	1	1	9
Journal	0	0	0
TV	1	1	1
Radio	0	0	0
Collecteur	0	0	0
Autres	4	3	3

(Source : Résultats de notre enquête)

2.5.3 Bénéficiaires des crédits agricoles

Pour ce qui est des bénéficiaires des crédits, on note qu'aucun crédit n'a été contracté par les éleveurs enquêtés.

Tableau (32) : Bénéficiaires des crédits agricoles

	Crédit RFIG	Crédit ETTAHADI	Crédit Leasing
Réponses	Nombre	Nombre	Nombre
Oui	0	0	0
Non	20	20	20
Total	20	20	20

(Source : Résultats de notre enquête)

2.5.4 Raisons pour lesquelles les crédits agricoles n'ont pas été contractés

La première raison, pour laquelle les éleveurs n'ont pas contracté les crédits agricoles, est que la majorité des éleveurs ignorent l'existence de ces crédits. Puisque soixante-dix pourcent (70%) ne sont pas informés de l'existence du crédit ETTAHADI, soixante-cinq pourcent (65%) du crédit RFIG et quarante pourcent (40%) du Crédit Leasing. Pour le reste, vingt-cinq pourcent (25%) déclarent ne pas avoir bénéficié du crédit leasing par ce qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions d'éligibilité pour pouvoir accéder à ce crédit, cinq pourcent (5%) n'ont pas contracté les deux autres crédits, à savoir RFIG et ETTAHADI, pour cette même raison. Parallèlement, quinze pourcent (15 %) attestent avoir renoncé aux crédits RFIG et ETTAHADI à cause des lourdeurs administratives rencontrées au niveau de la BADR. D'autres raisons ont été évoquées par les éleveurs, liées, la plupart du temps, au fait que ces crédits comprennent des intérêts.

Tableau (33) : Raisons pour lesquelles les crédits agricoles n'ont pas été contractés

	Crédit RFIG	Crédit ETTAHADI	Crédit Leasing
Réponses	Nombre	Nombre	Nombre
Dossier rejeté	0	0	0
Conditions d'éligibilité	1	1	5
Lourdeurs administratives	3	3	0
Non informé de l'existence du Crédit	13	14	7
Autres	3	2	8
Total	20	20	20

(Source : Résultats de notre enquête)

2.6 Discussion des résultats de l'enquête

A partir de ces résultats, nous pouvons relever les constatations suivantes :

- Les éleveurs n'ont pas bénéficié du programme d'accompagnement technique qui devait être assuré par les établissements affiliés au MADR ;
- Tous les acteurs activant dans le secteur formel ont bénéficié de la prime à la production, cette dernière constitue l'objectif majeur de tous les éleveurs conventionnés avec l'ONIL ;
- Le recours aux subventions destinées à l'investissement à la ferme reste très faible, les rares fois où ces dernières ont été sollicitées par notre population, cela a été pour l'acquisition de chariots trayeurs, et ce, afin de bénéficier de la prime de 12 Da, puisque le prix d'acquisition de ces chariots est peu significatif par rapport à l'opportunité qu'offre les subventions pour l'aménagement des étables par exemple.

Pour ce type de subvention, les éleveurs ont relevé un certain nombre de contraintes à savoir la lenteur de la durée pour l'acquisition des aides, et les pièces administratives exigées pour bénéficier de ces aides.

- Les raisons pour lesquelles les éleveurs n'ont pas bénéficié des mesures incitatives sont à 50% dues à l'ignorance des éleveurs du contenu réel du dispositif.

On conclura par dire que les éleveurs bovins laitiers, de la région de la Mitidja, ne sont pas suffisamment informés sur le contenu réel du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière. Ce dernier n'a pas atteint l'ensemble de ses objectifs.

La vulgarisation agricole, considérée comme étant un élément clé de toute action de développement agricole et rural, a malheureusement failli à certains niveaux.

Enfin, le manque de coordination entre les différents programmes et institutions expliquent, en grande partie, la faiblesse des résultats du dispositif mis en œuvre.

Conclusion

Conclusion

A l'issue de ce travail, si nous jugeons avoir répondu, un tant soit peu, aux questions posées, à savoir mesurer l'impact du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière sur le développement de l'élevage bovin laitier dans la région de la Mitidja. Nous ne nous prétendons pas avoir amené des réponses complètes et définitives à ce sujet.

En effet, l'étude des différents agrégats de la filière lait, nous a permis de constater que l'avènement du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière a eu quelques résultats positifs sur le terrain, au niveau national.

Aussi, la prime à la production, de 12DA, a encouragé les éleveurs à adhérer au secteur formel et a permis une augmentation sensible de la production nationale. Cependant le taux de collecte reste faible en dépit des encouragements initiés par l'Etat dans ce sens.

L'enquête effectuée, auprès de 20 éleveurs, exerçant dans la zone de la Mitidja, a démontré que le recours aux primes destinées à l'investissement reste très faible, ceci peut être expliqué par :

- ✓ Le modeste revenu des éleveurs qui privilégient le court terme, c'est-à-dire la prime à la production au lieu des investissements agricoles dont les effets sont de moyen et long terme ;
- ✓ l'existence d'une alternative plus rentable qui est l'engraissement, ce dernier exige très peu d'investissements ;
- ✓ Et le manque de vulgarisation et d'appui dont bénéficient les acteurs de la filière.

Il est certain que le seul point de vue des éleveurs n'est pas suffisant pour se faire une idée complète de la mise en place, en 2009, du dispositif d'intensification de la production laitière et que des enquêtes auprès des autres acteurs tels que les collecteurs, les transformateurs, l'ONIL, le service vétérinaire rattaché à la DSA et la chambre d'agriculture, les structures et établissements chargés d'appui et de vulgarisation donneraient un aperçu plus global de l'efficacité du dispositif mis en place par le MADR.

Enfin, notre travail ne prétend pas répondre à toutes les questions posées, néanmoins il introduit la réflexion en apportant des données et perspectives pouvant servir à des travaux ultérieurs.

Références
Bibliographiques

Références bibliographiques

ADEM R., 2013. Bilan fourrager Les ressources fourragères en Algérie: Déficit structurel, Analyse du bilan fourrager Pour les années 2001-2011/2012. Institut Technique des Elevages, département Systèmes et Filières d’Elevage, antenne régionale de Tizi-Ouzou. 16 p.

ANSEUR O., 2009 .Usages et besoins en information des agriculteurs en Algérie. Thèse de doctorat en Sciences de l’information et de la communication. Université Lumière Lyon 2. France.

BEAUD JP et MARIEN B., 2003. Guide pratique pour l’utilisation de la statistique en recherche : le cas des petits échantillons. Agence universitaire de la Francophonie Québec. P 19 -20

Bilan annuelle de l’Observatoire des filières lait et viandes rouges, Décembre 2012. Institut Technique des Elevages. Alger.

Bilan annuelle sur le Coût de revient d’un litre de lait durant la campagne 2012/2013 des exploitations suivies par le C.I.Z .dans la région EST, 2013. Observatoire des filières lait et viandes rouges. Institut Technique des Elevages. Alger.

BOUAZOUNI, O, 2008. Etude d’impact des prix des produits alimentaires de base sur les ménages pauvres algériens. Une étude pour le compte du programme alimentaire mondial.

Bulletin Infos ELEVAGES, Juin 2013. Dynamiques de développement de la Filière lait en Algérie. Repères chronologiques des politiques laitières en Algérie. Institut Technique des Elevages..

CHERFAOUI A., 2002. Essai de diagnostic stratégique d’une entreprise publique en phase de transition, Cas de la Laiterie Fromagerie de Boudouaou (Algérie), Mémoire de Master of Science, CIHEAM –IAMM.

Circulaire n° 266 du 24 Avril 2009. portant mise en place du dispositif d’encadrement et d’accompagnement de l’intensification de la production laitière.

Circulaire n° 266 du 24 Avril 2009. Portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière.

CNIS, 2013. Données sur les importations des produits alimentaires. Alger, Centre national de l'informatique et des statistiques (Douanes Algériennes), Ministère des Finances.

Décision FNDIA n° 2023 du 15 décembre 2008. Fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur compte d'affectation spéciale n°306-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole(FNDIA) », ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décision n° 307 du 20 Mai 2009. Fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 302-121 intitulé « fonds national de régulation de la production agricole FNRPA » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Décret exécutif 01/050 du 12/02/2001. Portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet (LPC). Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Décret exécutif n°01-50, du 18 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 12 février 2001. portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet. Journal officiel de la république Algérienne N° 11 du 18 Dhou El Kaada 1421 correspondant au 12 février 2001.

DJERMOUN A et CHEHAT F., 2012. Le développement de la filière lait en Algérie: de l'autosuffisance à la dépendance. Publié le 4 Janvier 2012 sur <http://www.lrrd.org/lrrd24/1/abde24022.htm>.

Instruction DSV MADR N° 1282 du 09/11/2008 Relative à la collecte de tous les laits pour la pasteurisation

INVA , 2011. Crédit RFIG, flyer de vulgarisation.

INVA , 2011. Crédit ETTAHADI flyer de vulgarisation.

INVA , 2011. Crédit Leasing flyer de vulgarisation.

KHERZAT B., 2006. Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et à la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne. Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en sciences agronomiques. Institut National Agronomique –ELHARRACH- Alger.

MADR, 2010. Le renouveau agricole et rural, audition présidentielle.

MADR, 2013. Bilan : Evaluation de la mise en œuvre des contrats de performance. Alger, Direction de la Régulation et du Développement des Productions Agricoles .

MADR, 2013. Statistiques agricole : Série B.,

Marchés mondiaux des produits laitiers en 2012 : Expansion mouvementée. Département Économie de l'Institut de l'Élevage (GEB) avec la collaboration du Cniel.Revue n°435. France.Mai 2013. P. 8

MESLEM M., 2012. Résumé Principaux textes réglementaires relatifs au lait, aux produits laitiers et aux matières premières laitières. Programme de formation des conseillers Techniques des laiteries Conventionnées avec l'ONIL. Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers.

MF, 2014. Données recueillies auprès de la Direction Générale du Budget. Alger.

SOUKEHAL A., 2013. Communications sur la filière laitière : Production, Besoins Nationaux (panel 1), Propositions d'éléments de politiques à moyen et long termes (panel 3).Colloque relatif à:La sécurité alimentaire : Quels programmes pour réduire la dépendance en céréales et lait ? Forum des chefs d'entreprises.

Annexes

Annexe 1 : questionnaire d'enquête

Date de l'enquête : / /

Zone d'Activité

Willaya

Daira

Commune

Localité

Livre son lait pour

I- Présentation de l'exploitant

1-Nom de l'exploitant :

Age

Ancienneté dans le métier

- 1.< 5 ans 2.5 - 10 ans
 3.11 - 20 ans 4.> 20 ans

Niveau d'instruction

- 1.Analphabète 2.Primaire
 3.Moyen 4.secondeire
 5.Universitaire

Avez vous suivi une formation agricole ou vétérinaire ?

- 1.Oui 2.Non

Quel est votre niveau de formation?

Quel est votre spécialité?

Avez-vous suivi des perfectionnements et des qualifications au métier d'éleveur ?

- 1.Oui 2.Non

Si oui, par quelles structures ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 01.DSA | <input type="checkbox"/> 02.CAW |
| <input type="checkbox"/> 03.Conseilleragricole | <input type="checkbox"/> 04.ITELV |
| <input type="checkbox"/> 05.Laiterie | <input type="checkbox"/> 06.CNIAAG |
| <input type="checkbox"/> 07.Associations | <input type="checkbox"/> 08.Coopératives |
| <input type="checkbox"/> 09.Entreprises Privées | <input type="checkbox"/> 10.Autre |

Si 'Autre', précisez :

II- Présentation de l'exploitation

Votre logement est-il situé sur l'exploitation ?

- 1.Oui 2.Non

Quel est le statut de votre exploitation?

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1.Propriétaire | <input type="checkbox"/> 2.locataire |
| <input type="checkbox"/> 3.EAC/EAI | <input type="checkbox"/> 4.Concession |
| <input type="checkbox"/> 5.Habbous | <input type="checkbox"/> 6.Arch |
| <input type="checkbox"/> 7.Associer | <input type="checkbox"/> 8.Autre |

Si 'Autre', précisez :

Quelle est la taille de votre exploitation?

SAU

Superficie Fourragère?

Espèces Fourragères cultivées?

Spéculation dominante ?

III- Conduite du troupeau laitier

Type de stabulation ?

- 1.Entravée 2.Libre
 3.Semi libre

Nombre de vaches laitières

Rendement en lait ?

Quel genre d'informations vous cherchez à obtenir?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1.Les aides, subventions | <input type="checkbox"/> 2.Les législations, lois relatives au secteur |
| <input type="checkbox"/> 3.Des conseils sur les techniques de productions, maladies et traitements | <input type="checkbox"/> 4.Les nouveautés (pratiques, matériels, semences, produits ...) |
| <input type="checkbox"/> 5.Autres | |

Si 'Autres', précisez :

VII- Mesures incitatives et de soutien pour le développement de la production laitière

Etes-vous au courant de l'existence de ces mesures de soutien à la production ?

- 1.Oui 2.Non

Si oui, par quel canal d'information avez-vous pris connaissance de ces mesures ?

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1.Services Agricoles | <input type="checkbox"/> 2.CAW |
| <input type="checkbox"/> 3.Autres éleveurs | <input type="checkbox"/> 4.Journal |
| <input type="checkbox"/> 5.TV | <input type="checkbox"/> 6.Radio |
| <input type="checkbox"/> 7.Collecteur | <input type="checkbox"/> 8.Autres |

Si 'Autres', précisez :

1-Mesures de soutien

Avez-vous bénéficié de ces soutiens ?

- 1.Oui 2.Non

Si Oui, indiquez la nature de ces soutiens ?

- 1.Prime à la production 2.Prime de collecte

2- Mesures incitatives

Avez-vous bénéficié des mesures incitatives pour améliorer la production nationale de lait cru?

- 1.Oui 2.Non

Cultures fourragères

- 1.Acquisition des semences 2.Acquisition de matériels agricoles spécialisés
 3.Construction de silos

Elevage bovin laitier

- 1.Aménagement et réfection des étables 2.Abreuvoirs automatiques
 3.Chariot trayeur 4.Salle de traite
 5.Cuve de réfrigération du lait

Reproduction

- 1.A l'insémination artificielle 2.Pour velle à 03 mois
 3.Pour génisse gestante 4.Au tourillon de 08 mois pour testage
 5.Génisses gestantes (pépinières)

Comment jugez-vous les procédures d'accès à ces mesures de soutien ?

- 1.Simples et allégées 2.Accessible
 3.Compliquées et lourdes

Quels sont les avantages que vous trouvez à ces mesures ?

Quelles sont les contraintes que vous avez rencontrées pour bénéficier de ces soutiens ?

Si vous n'aviez pas bénéficié des mesures incitatives, quelles sont les raisons ?

Crédits Agricoles

Etes-vous au courant de l'existence du Crédit RFIG?

- 1.Oui 2.Non

Si oui, par quel canal d'information avez-vous pris connaissance?

- 1.Services Agricoles 2.CAW
 3.Autres éleveurs 4.Journal
 5.TV 6.Radio
 7.Collecteur 8.Autres

si autres précisez

Avez-vous bénéficié de ce crédit ?

- 1.Oui 2.Non

Si oui, dans quel domaine d'investissement, le crédit RFIG a été utilisé ?

Quels sont les avantages que vous trouvez à ces mesures ?

Quelles sont les contraintes que vous avez rencontrées pour accéder à ce crédit ?

Pour quelles raisons vous n'avez pas bénéficié de ce crédit ?

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> 1.Dossier rejeté | <input type="radio"/> 2.Conditions d'éligibilité |
| <input type="radio"/> 3.Lourdeurs administratives | <input type="radio"/> 4.non informé de l'existence du Crédit RFIG |
| <input type="radio"/> 5.Autres | |

Si 'Autres', précisez :

Êtes-vous au courant de l'existence du Crédit ETTAHADI ?

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="radio"/> 1.Oui | <input type="radio"/> 2.Non |
|-----------------------------|-----------------------------|

Si oui, par quel canal d'information avez-vous pris connaissance ?

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1.Services Agricoles | <input type="checkbox"/> 2.CAW |
| <input type="checkbox"/> 3.Autres éleveurs | <input type="checkbox"/> 4.Journal |
| <input type="checkbox"/> 5.TV | <input type="checkbox"/> 6.Radio |
| <input type="checkbox"/> 7.Collecteur | <input type="checkbox"/> 8.Autres |

Si 'Autres', précisez :

Avez-vous bénéficié de ce crédit ?

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="radio"/> 1.Oui | <input type="radio"/> 2.Non |
|-----------------------------|-----------------------------|

Si oui, dans quel domaine d'investissement, le crédit ETTAHADI a été utilisé ?

Quels sont les avantages que vous trouvez à ces mesures ?

Quelles sont les contraintes que vous avez rencontrées pour accéder à ce crédit ?

Pour quelles raisons vous n'avez pas bénéficié de ce crédit ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1.Dossier rejeté | <input type="checkbox"/> 2.Conditions d'éligibilité |
| <input type="checkbox"/> 3.Lourdeurs administratives | <input type="checkbox"/> 4.non informé de l'existence du Crédit ETTAHADI |
| <input type="checkbox"/> 5.Autres | |

Si 'Autres', précisez :

Etes-vous au courant de l'existence du Crédit Leasing ?

- 1.Oui 2.Non

Si oui, par quel canal d'information avez-vous pris connaissance?

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1.Services Agricoles | <input type="checkbox"/> 2.CAW |
| <input type="checkbox"/> 3.Autres éleveurs | <input type="checkbox"/> 4.Journal |
| <input type="checkbox"/> 5.TV | <input type="checkbox"/> 6.Radio |
| <input type="checkbox"/> 7.Collecteur | <input type="checkbox"/> 8.Autres |

Si 'Autres', précisez :

Avez-vous bénéficié de ce crédit ?

- 1.Oui 2.Non

Quels sont les avantages que vous trouvez à ces mesures ?

Quelles sont les contraintes que vous avez rencontrées pour accéder à ce crédit ?

Quelles sont les contraintes que vous avez rencontrées pour accéder à ce crédit ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1.Dossier rejeté | <input type="checkbox"/> 2.Conditions d'éligibilité |
| <input type="checkbox"/> 3.Lourdeurs administratives | <input type="checkbox"/> 4.non informé de l'existence du Crédit leasing |
| <input type="checkbox"/> 5.Autres | |

Si 'Autres', précisez :

ملخص

الهدف من هذه الدراسة هو قياس أثر البرنامج الموضوع من طرف وزارة الفلاحة و التنمية الريفية و الخاص بالدعم و المتابعة لتكثيف إنتاج الحليب ، على تنمية وتطوير تربية الأبقار في منطقة المتيجة .
تم طرح استمارة أسئلة على 20 مربى أبقار ناشط على مستوى منطقة المتيجة . المعلومات المتحصل عليها اثنى التحقيق تمت معالجتها بواسطة برنامج « Sphinx » .
النتائج المتحصل عليها اظهرت أنه:

- مربى الأبقار لم يستفيدوا من المتابعة التقنية اللازمة و التي كلفت بها الهيئات التابعة لوزارة الفلاحة و التنمية الريفية.
- جل الفاعلين الناشطين في القطاع المصرح به لدى الدولة استفادوا من منحة إنتاج الحليب.
- اللجوء للدعم الخاص بالإستثمار على مستوى المزرعة يبقى جد ضعيف .

الكلمات الرئيسية: فرع الحليب، مربى الأبقار، دعم الدولة ، الإرشاد الفلاحي، متيجة

Résumé

Cette étude est réalisée dans le but de mesurer l'impact du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière, mis en place par le MADR, sur le développement de l'élevage bovin laitier dans la région de la Mitidja.

Un questionnaire d'enquête a été soumis à un groupe de 20 éleveurs bovins laitiers exerçant dans la région de la Mitidja. Les données recueillies ont été traitées avec le logiciel « Sphinx ».

Les résultats obtenus révèlent que :

- Les éleveurs n'ont pas bénéficié du programme d'accompagnement technique qui devait être assuré par les établissements affiliés au MADR ;
- Tous les acteurs activant dans le secteur formel ont bénéficié de la prime à la production;
- Le recours aux subventions destinées à l'investissement à la ferme reste très faible.

Mots clés : filière lait, éleveurs bovins, aides de l'Etat, vulgarisation agricole, Mitidja.

Abstract

This study is planned in the aim to measure the impact of the program performed by the ministry of agriculture and rural development, concerning the surrounding and the support of milk production, on the development of dairy cattle breeding in Mitidja.

A survey questionnaire has been submitted to a group of 20 dairy cattle breeders practicing in the Mitidja. Data collected had been treated with « Sphinx » software.

The results obtained reveal that:

- The breeders had not benefitted from the technical support program that should be provided by the institutions of the ministry of agriculture and rural development;
- All of the actors performing in the formal sector had benefitted from the incentive;
- The use of the subsidies for investment on farm remains low.

Keywords: milk value-chain, dairy cattle breeders, government subsidies, agricultural vulgarization, Mitidja.